

BE-A0523_710894_709058_FRE

Inventaire des archives de la cathédrale
Saint-Lambert à Liège. Deuxième partie,
XIVe-XIXe siècles



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	6
Instruments de recherche.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	9
Archives.....	18
Historique.....	18
Acquisition.....	20
Contenu et structure.....	22
Contenu.....	22
Sélections et éliminations.....	23
Mode de classement.....	23
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	27
I. GÉNÉRALITÉS.....	27
II. SECRÉTAIRERIE.....	28
III. CHAPITRE PRIMAIRE.....	30
A. Composition du Chapitre.....	30
1. Évêque.....	30
2. Archidiacre.....	30
3. Prévôt.....	30
4. Doyen.....	31
5. Écolâtre.....	31
6. Coûtre.....	32
7. Official.....	32
8. Chanoines.....	32
B. Prérogatives exercées au nom de l'évêque.....	32
1. Affaires temporelles.....	32
a. Collation d'offices.....	32
b. Gestion de la mense capitulaire.....	32
(1) Comptabilité générale.....	32
56 - 63 Registres des recettes en espèces et des exposés tant de l'Aumône que de la Fabrique. 1721-1724, 1729-1732, 1735-1752, 1762-1794.....	33
64 - 67 Registre des recettes et exposés en grains de l'Aumône et de la Fabrique. 1722-1731, 1753-1793.....	34
(2) Administration des biens.....	35
83 - 166 Pièces concernant des terres et autres biens. 1363-1794.....	35
177 - 221 Pièces de procédures engageant le chapitre de Saint-Lambert. 1517-1793.....	41
c. Fiscalité.....	45
d. Activités des compteriers.....	45
(1) Grande Compterie.....	45
230 - 236 Registre de prébendes. 1687-1794.....	45

239 - 240	Liste des stuits à reprendre. 1793-1794.....	46
242 - 243	Comptes généraux. 1617, 1619.....	46
252 - 253	Pièces de procédure. 1709, 1734-1736.....	47
(2)	Compterie du Grenier.....	47
258 - 260	Registres de comptes. 1578, 1606-1623 et 1776.....	48
(3)	Compterie des Anniversaires.....	48
269 - 270	Extraits de registres aux stuits. 1577-1747.....	49
280 - 288	Pièces concernant des terres et autres biens. 1557-1782...	50
290 - 292	Pièces de procédure. 1575-1738.....	50
(4)	Compterie de la Fabrique.....	50
297 - 298	Comptes généraux des membres de la Fabrique et du Meuble rendus par le receveur Dieudonné Hubar. 1718, 1720.....	51
304 - 321	Comptes généraux des membres de la Fabrique et du Meuble, tant en grains qu'en argent et autres émoluments, rendus par Erasmus Boumal. 1778-1784, 1786-1792.....	51
326 - 327	Registre aux rentes. 1468, 1471-1472.....	53
(5)	Compterie de l'Aumône.....	54
344 - 348	Registre aux reliefs et aux biens de l'Aumône. 1569-1782..	54
349 - 350	Registres des biens de l'Aumône. 1603, 1733.....	55
351 - 419	Registres des biens et des " mandats " de la cathédrale. 1624-1629, 1636-1792.....	55
420 - 428	Registres manuels aux biens et aux charges du membre de l'Aumône. 1685-1732.....	59
429 - 434	Registres aux stuits. 1513-1793.....	60
438 - 497	Registres des revenus des stuits en épeautre. 1730-1786, 1789, 1790, 1792.....	61
499 - 504	Registres aux comptes généraux. 1603-1619, 1680.....	64
505 - 564	Comptes généraux rendus par le receveur Dieudonné Hubar. 1685-1721.....	65
565 - 573	Comptes généraux rendus par le receveur Jean Guillaume Sarton. 1722-1730.....	69
574 - 584	Comptes généraux rendus par le receveur A. D. J. Marnette. 1731-1741.....	69
585 - 592	Comptes généraux de toutes les rentes tant en grains qu'en espèces et des autres émoluments rendus par le receveur Grégoire Norbert Grégoire pour A. Marnette. 1742-1749.....	70
593 - 609	Comptes généraux rendus par le receveur Jean Rainier Louis de Chesne. 1750-1766.....	71
611 - 654	Comptes généraux rendus par le receveur Erasmus Boumal. 1768-1792.....	72
660 - 672	Fragments de registres comptables. 1455-1460, 1463-1464, 1468-1470, 1473-1474, 1477-1482, 1487-1490, 1492-1494, 1498- 1508.....	75
675 - 692	Journal général des recettes et des récoltes des censes tant en diverses espèces de grains qu'en épeautre et en avoine. 1606-1623.	76
693 - 695	Registres des recettes en épeautre. 1630-1635.....	77
696 - 697	Registres des restances. 1494, 1512.....	77
699 - 700	Registres manuels des restances du membre de l'Aumône de la cathédrale. 1675-1723.....	78
701 - 763	Registre aux biens, revenus, charges et dépenses. 1384, 1391, 1393-1394, 1396-1402, 1404, 1406-1407, 1409-1413, 1416- 1425, 1429-1442, 1445-1447, 1449-1451, 1455-1461, 1464-1542,	

1546-1555, 1557-1605.....	78
773 - 776 Registres des tréfonds et des charges. 1709-1743, 1747-1752.....	83
778 - 782 Pièces concernant des terres et autres biens. 1656-[XVIIIe siècle].....	83
793 - 819 Dossiers et pièces de procédures. 1590-1793.....	84
(6) Compterie de l'Indult.....	86
2. Affaires spirituelles.....	86
IV. CHAPITRE SECONDAIRE.....	88
A. Communs Bénéficiers.....	88
834 - 839 Pièces concernant des terres. 1471-1612.....	88
841 - 849 Pièces de procédure. 1590-[fin XVIIIe siècle].....	89
B. Chapitre Saint-Materne.....	90
C. Chanoines de la Petite Table.....	90
V. CONFRATERNITÉS.....	91
VI. AVOUERIE DE HESBAYE.....	92
VII. PIÈCES À CARACTÈRE PRIVÉ PROVENANT DE MEMBRES DU CHAPITRE...	93

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Cathédrale Saint-Lambert (Liège). 2e partie

Période:

XIVe-XIXe siècle

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0523.1

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 866.00
- Etendue inventoriée: 32.00 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Liège

Producteurs d'archives:

Cathédrale Saint-Lambert à Liège, 800 - 1795

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents du fonds de la Cathédrale Saint-Lambert sont publics et librement communicables. Les reliures de certains registres, ainsi que nous l'indiquons dans les descriptions, sont fort endommagées et demandent à être manipulées avec beaucoup de précautions.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Leur reproduction est autorisée aux conditions et aux tarifs en vigueur aux Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

L'état matériel des documents est globalement satisfaisant, à l'exception des registres aux reliures fragilisées ; certains d'entre eux se limitent à de fragments.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Les archives de la cathédrale Saint-Lambert ont fait l'objet d'un inventaires précédent établi au XIXe siècle et réédité par Jean Pieyns en 1999.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Cathédrale Saint-Lambert à Liège

HISTORIQUE

Peu après l'assassinat à Liège, aux alentours de l'an 700, de l'évêque de Tongres-Maastricht Lambert, une église fut édifée par son successeur Hubert sur le lieu du meurtre où ses restes furent transférés dans une basilique dédiée également à sainte Marie. Ce n'est toutefois que sous le règne de Charlemagne, vers l'an 800, que le siège épiscopal fut définitivement déplacé à Liège, que l'église Sainte-Marie et Saint-Lambert fut élevée au rang de cathédrale et que le martyr mosan devint le protecteur tutélaire de l'évêché. L'absorption progressive de la Lotharingie - la partie septentrionale du royaume médian issu du partage en 843 de l'empire de Charlemagne - par le royaume germanique, élevé en 962 sous Otton Ier au rang d'empire, pesa lourdement sur l'évolution de l'Église de Liège.

Jusqu'au Xe siècle, l'évêque de Liège, haut dignitaire ecclésiastique détenteur d'une autorité morale, s'était cantonné dans des fonctions spirituelles : l'administration des sacrements et l'exercice de la juridiction en rapport avec ses prérogatives. Il jouissait néanmoins, en pays mosan et dans la vallée de la Sambre, d'une fortune foncière considérable, enrichie grâce à la générosité des souverains. Sous l'épiscopat de Notger, l'évêché de Liège connut parmi ses évolutions les plus déterminantes, la mise en place de l'Église impériale, un système politico-religieux qui le transforma en principauté épiscopale ¹. En 980, l'octroi à Notger par Otton II d'un diplôme d'immunité générale plaça en effet directement les possessions de l'Église de Liège sous l'autorité du souverain et eut pour effet de les soustraire à la juridiction des fonctionnaires royaux. Par ailleurs, la donation en 985 du comté de Huy à l'évêque de Liège fit de lui un prince territorial et un collaborateur politique de l'empereur germanique. Fort de cette nouvelle position et libéré par l'avènement d'Hugues Capet de la menace militaire que faisait peser sur la Lotharingie la dynastie carolingienne de France, Notger modifia la configuration de la ville en faisant reconstruire à son emplacement primitif une nouvelle cathédrale, un nouveau palais, plusieurs collégiales ainsi qu'une enceinte autour du quartier épiscopal, qui avait été déplacé par son prédécesseur Éracle sur la colline du Publémont, au nord-ouest de la cité. Le domaine de l'évêque de Liège ne cessa ensuite de s'accroître : au comté de Huy s'ajoutèrent, du Xe au XIVe siècles, le comté de Brugeron [Brunengeruz] ainsi que celui de Haspinga en Hesbaye ², l'abbaye de Gembloux, le duché de Bouillon - perdu en 1677 au profit de la France -, la ville

1 J.-L. KUPPER, Liège et l'Église impériale. XIe-XIIe siècles, Paris, 1981.

2 J. BAERTEN, " Le comté de Haspinga et l'avouerie de Hesbaye (IXe-XIIe siècles) ", in Revue belge de Philologie et d'Histoire, t. XL, Bruxelles, 1962, p. 1149-1167.

de Saint-Trond [Sint-Truiden], l'abbaye de Waulsort-Hastière et le comté de Loos [Borgloon]; en 1614, l'évêque de Liège acquit le comté de Horn et en 1750 la baronnie de Herstal. À partir du Xe siècle, l'évêque, désormais aussi prince territorial, exerça, sur les possessions très étendues réunies entre ses mains, à la fois l'autorité spirituelle et un pouvoir politique assorti de droits régaliens ainsi que des prérogatives judiciaires consenties par l'empereur. Il importe de préciser toutefois que ces pouvoirs concentrés sur une seule tête ne s'exercèrent pas de manière équivalente sur le vaste domaine attribué au prince-évêque. Ainsi, l'autorité temporelle du prince se limitait au territoire de la principauté, distinct de celui du diocèse³, dont il ne constituait qu'une partie réduite. Par ailleurs, le ressort spirituel de l'évêque de Liège a connu des évolutions, dont la principale est la réduction de ses limites au profit des nouveaux évêchés de Malines, d'Anvers, de Bois-le-Duc [s-Hertogenbosch, NL] et de Middelburg [NL] créés en 1559⁴.

Le système de l'Église impériale plaçait donc l'évêque de Liège sous la tutelle directe du souverain germanique, dont il était véritablement une créature, mais l'éclatement en 1075 de la Querelle des Investitures remit en question, en vertu de la séparation des pouvoirs spirituel et temporel, l'attribution des évêchés par l'empereur⁵. Le conflit qui menaçait de priver ce dernier d'un pouvoir d'influence considérable et du gigantesque patrimoine foncier attribué aux Églises impériales se solda par le concordat de Worms, qui restaura le principe canonique de l'élection *clero et populo*: les évêques de l'Empire seraient désormais élus par les hauts dignitaires ecclésiastiques et par l'aristocratie du diocèse ; l'empereur participerait à l'élection et investirait les nouveaux évêques des pouvoirs temporels seulement, l'autorité spirituelle leur étant conférée par l'archevêque, en l'occurrence pour l'évêque de Liège par le métropolitain de Cologne. Alors que cette disposition favorisait la participation de l'entourage épiscopal dans le choix de son prélat, on constate qu'à partir du XIIIe siècle, les papes pesèrent de plus en plus lourdement dans les élections épiscopales, mettant ainsi un terme au système germanique de l'Église impériale au profit d'une Église liégeoise résolument pontificale. Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle, plus précisément par une bulle du 9 janvier 1480, que le principe électoral sanctionné par le concordat de Worms fut définitivement interprété en faveur du chapitre de Saint-Lambert, au détriment de l'autorité romaine⁶; dans la pratique, il fallut attendre 1688 pour voir le chapitre user pleinement du pouvoir d'élire son évêque au décès du prédécesseur, sans pour autant échapper aux pressions extérieures. À l'époque moderne, l'élection du prince-évêque devint en effet un enjeu diplomatique majeur sur la scène internationale qui fit intervenir les grandes puissances - en particulier

3 Cette distinction, loin d'être évidente au début du système de l'Église impériale, se clarifia à partir du XIIIe siècle selon un processus, généralisé dans l'Empire, de concentration territoriale et de formation de principautés compactes de plus en plus détachées du pouvoir impérial ; B. DEMOULIN et J.-L. KUPPER, Histoire de la principauté de Liège. De l'an mille à la Révolution, Toulouse, 2002, p. 32-33.

4 E. DE MOREAU, Histoire de l'Église en Belgique, t. 5, Bruxelles, 1952, p. 13-30.

5 Sur la Querelle des Investitures dans l'évêché de Liège, voir E. DE MOREAU, Op. cit., t. 2, Bruxelles, 1945, p. 73-110.

6 D. F. DE SOHET, Instituts de droit, ou sommaire de jurisprudence canonique, civile, féodale et criminelle pour les pays de Liège, de Luxembourg, Namur et autres, Livre I, titre VII, articles 2-9, Bouillon, 1772, p. 43.

l'Espagne, l'Autriche, la France, la Prusse et les Provinces-Unies - soucieuses d'étendre, sinon leur hégémonie, au moins leur sphère d'influence à l'État liégeois. La Révolution liégeoise de 1789 à 1791 sapait le pouvoir épiscopal et l'éphémère restauration princière après l'exil momentané de Constantin-François de Hoensbroeck n'empêcha pas le mouvement mis en marche en France de faire tache d'huile. L'offensive des armées révolutionnaires dans les Pays-Bas autrichiens, leurs victoires à Valmy et à Jemappes et leur entrée à Liège le 28 novembre 1792 signèrent la fin de l'État liégeois qui fut démantelé deux ans plus tard (décret du 16 novembre 1794) ; le 1er octobre 1795, la principauté fut officiellement rattachée à la France et répartie entre les nouveaux départements de l'Ourthe, de la Meuse inférieure, de Sambre-et-Meuse et de Jemappes. Le 19 février 1793, la démolition de la cathédrale Saint-Lambert, symbole de l'Ancien Régime, avait été décrétée par les Liégeois eux-mêmes, mais cette mesure ne fut exécutée que progressivement, au gré des pillages ⁷.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

L'élection de l'évêque, régie par le droit canon, a donc été progressivement soustraite à la tutelle des empereurs, puis des papes pour incomber aux chanoines du chapitre de Saint-Lambert. Choisis parmi les membres du chapitre, les candidats devaient appartenir à la noblesse, mais leur origine liégeoise n'était pas obligatoire ; ainsi, la majorité des princes-évêques étaient étrangers. Seuls les chanoines présents à Liège et âgés d'au moins vingt-quatre ans participaient à l'élection, qui se déroulait selon des procédures diverses. Le candidat nouvellement élu n'entrait en possession de ses pouvoirs qu'après avoir reçu l'investiture impériale, la confirmation pontificale et - en théorie du moins - le sacre par l'archevêque de Cologne. Il prêtait alors devant le chapitre un serment dont le contenu pouvait varier d'une élection à l'autre. Les pouvoirs du prince-évêque étaient limités par ceux de l'empereur et de la diète d'Empire ⁸, par les droits du chapitre, imposés aux évêques successifs dans des " capitulations ", et par ceux de ses sujets énoncés dans les " Paix " successives conclues entre le milieu du XIIIe et la fin du XVe siècle, parmi lesquelles celle de Fexhe (1316), les cinq Paix des XXII (1373-1374, 1376 et 1420) ainsi que celle de Saint-Jacques (1487) étaient les plus importantes. Le prince exerçait des attributions en matière judiciaire, administrative, financière, militaire et politique ⁹. En matière judiciaire, le prince disposait du droit de justice, qu'il déléguaux Échevins de Liège et de Vliermaal, aux Cours féodale et allodiale de Liège, à la Salle de Curange [Kuringen] - cour féodale du comté de Looz [Borgloon] - et aux justices subalternes des seigneuries ; la Paix de Fexhe interdisait ainsi au prince et aux seigneurs de

7 P. HARSIN, *La révolution liégeoise de 1789*, Bruxelles, 1954, p. 139-178 ; J.-J. HEIRWEGH, " De Jemappes à Fleurus ", in H. HASQUIN (dir.), *La Belgique française 1792-1815*, Bruxelles, 1993, p. 15-38 ; H. HASQUIN, " De Fleurus à l'annexion à la République : un pays meurtri ", in Op. cit., p. 41-71.

8 La principauté de Liège était en effet un fief de l'Empire et le prince était lié au souverain germanique par un contrat vassalique ; G. HANSOTTE, *Les institutions politiques et judiciaires de la principauté de Liège aux Temps modernes*, Bruxelles, 1987, p. 59.

9 G. HANSOTTE, Op. cit., p. 53-80.

prendre part à l'instruction des procès et aux sentences et d'instaurer des juridictions nouvelles sans le consentement du chapitre cathédral, des nobles et des bonnes villes. Dans les domaines immunitaires de l'Église de Liège - octroyés par l'empereur en 980 -, soustraits à l'autorité des agents du pouvoir public qui ne pouvaient y exercer aucun acte d'autorité, le pouvoir judiciaire de l'évêque était délégué aux avoués, en particulier celui de Hesbaye, qui veillait au respect, par les habitants de ces domaines de leurs obligations vis-à-vis du prince et représentait l'Église dans l'accomplissement de ses actes juridiques et judiciaires ¹⁰. Le prince exerçait toutefois des prérogatives judiciaires particulières, comme le droit d'arsin ¹¹ et assurait la protection de ses sujets par l'octroi de sauf-conduits, par l'organisation de la prévention et de la répression des délits et par l'exercice de l'action publique. Il pouvait aussi accorder le bénéfice de la révision d'une sentence prononcée par le Conseil ordinaire, l'Officialité, la Chambre des Comptes, le tribunal de la Cité et des Échevins de Liège, une fois épuisées les voies de recours habituelles ; le prince disposait du droit de grâce, d'amnistie ou de rémission sauf pour les crimes les plus graves - notamment la trahison, la sédition, l'incendie, le brigandage - et exerçait l'arbitrage en cas de conflit d'attributions entre les juridictions. Enfin, il nommait les officiers de justice, plus précisément le personnel supérieur des tribunaux seigneuriaux (cours basses) qui relevaient de sa souveraineté, et conférait les charges attachées au tribunal ecclésiastique, l'Officialité ¹². Au plan administratif, le prince exerçait, par le biais d'ordonnances et d'édits, un pouvoir de police dans des matières aussi diverses que les forêts, les cours d'eau, les voiries, les bâtisses, la tutelle des collectivités locales, la moralité publique, l'imprimerie, l'enseignement ou la circulation des monnaies. En matière financière, il partageait avec les États le droit de percevoir l'impôt et d'en utiliser le produit pour le financement des légations à l'étranger, des prisons, des forteresses, des chaussées et chemins ainsi que pour le paiement des troupes ; en revanche, il disposait librement des revenus domaniaux, qui servaient à assurer l'entretien du palais, les dépenses quotidiennes de la maison épiscopale, la rémunération des domestiques, des officiers et des conseillers.

Le prince devait également protéger ses sujets contre toute agression extérieure, mais n'avait le droit de contracter des alliances et de faire la guerre

10 C. GODEFROID, " L'avouerie de la cathédrale Saint-Lambert de Liège, dite avouerie de Hesbaye, du Xe au milieu du XIVe siècle ", in *Le Moyen Âge. Revue d'Histoire et de Philologie*, t. LXXXI, n° 3-4, Bruxelles, 1975, p. 371-406.

11 L'arsin ou l'abattis de maison était une peine applicable sans formalité de justice qui consistait à incendier ou à démolir l'habitation d'une personne reconnue coupable d'homicide et dont le crime était prouvé. Il s'agissait d'un pouvoir régalien que le prince a conservé jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, mais qui semble ne plus avoir été appliqué au-delà du XVIIe siècle ; E. POULLET, *Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liège*, Bruxelles, 1874, p. 216, 320, 509-510, 649-650 ; J.-M. CARBASSE, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Paris, 2000, p. 305-306.

12 M. G. DE LOUVREX, *Recueil contenant les édits et règlements faits pour le païs de Liège et comté de Looz par les évêques et princes, tant en matière de police que de justice, les privilèges accordés par les empereurs au même païs et autres terres dépendantes de l'église de Liège, les concordats et traités faits avec les puissances voisines et ceux faits entre l'évêque et prince et les Etats ou autres membres dudit païs le tout accompagné de notes*, t. II, chap. XXXIII, Liège, 1750, p. 310-318 ; D. F. DE SOHET, *Op. cit.*, t. I, chapitre III, titre XXXV, p. 113-115.

- toujours avec le consentement du chapitre cathédral, des nobles et des bonnes villes - que pour défendre son pays et pour autant que l'Empire n'en subisse pas de préjudice. En tant que protecteur des biens de l'Église de Liège, c'est encore l'avoué de Hesbaye, chef de la milice liégeoise et porte-étendard de Saint-Lambert, qui se chargeait, au nom du prince, de lever le contingent militaire et de le conduire à la bataille.

En matière de politique internationale, le prince, lié à l'empereur par un rapport de vassalité, lui devait aide militaire en cas de conflit armé impliquant l'Empire. Outre les restrictions déjà précisées, le prince ne pouvait aliéner sans le consentement du chapitre cathédral ainsi que de l'empereur une quelconque parcelle de la principauté. Il était néanmoins amené à jouer un rôle diplomatique par la nomination des représentants de la principauté à l'étranger et par ses relations personnelles avec les souverains voisins que favorisait le prestige de son lignage.

Enfin, la collation d'offices faisait partie des prérogatives du prince à titre de " régaux " : il désignait ainsi notamment, outre les emplois déjà évoqués, les membres du Conseil privé et de la Chambre des Comptes, les commandants militaires de la principauté, son procureur général, ses gouverneurs et baillis, l'official de Liège et le personnel de sa maison.

En dépit des restrictions apparemment nombreuses destinées à baliser les prérogatives épiscopales et à protéger les autres organes décisionnels ainsi que les sujets contre d'éventuels abus, les responsabilités des princes-évêques étaient très étendues et leur pouvoir considérable. C'est sans doute pour cette raison que l'évêque Henri de Gueldre (1247-1274) s'adjoignit un auxiliaire, appelé aussi suffragant, nommé par lui-même et confirmé dans cette fonction essentiellement spirituelle par le pape. Il ne s'agissait pas d'un partage du pouvoir, mais seulement d'une forme de délégation. L'existence d'un suffragant fut maintenue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ¹³.

Le pouvoir épiscopal qui s'étendait sur un vaste territoire était exercé dans de nombreux cas en concertation avec le chapitre des chanoines, véritable conseil du prince.

L'existence de communautés de clercs desservant des églises et en particulier celles des évêques est attestée en Occident dès l'époque mérovingienne, mais c'est au concile d'Aix-la Chapelle [Aachen, DE], réuni en 816 à l'initiative de Louis le Pieux, que furent définis le rôle et le mode de vie des chanoines selon une règle inspirée de celle de saint Chrodegang ¹⁴: ces clercs séculiers, bien distincts des moines par la conservation de biens personnels, avaient pour tâche principale de chanter les offices divins et étaient tenus d'observer la vie commune dans l'entourage d'un évêque ou d'un abbé.

À Liège, une communauté de clercs vivant dans un *monasterium* existait dès le IXe siècle, sans qu'on dispose de précisions sur leur organisation et les modalités de leur vie commune. Comme dans toutes les résidences épiscopales, la cathédrale Saint-Lambert s'est vu affecter, à une époque difficile à déterminer, un chapitre de chanoines, dont le nombre définitif a été

13 X. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, t. I, Bruxelles, 1871, p. Ivii ; A. MARCHANDISSE, *La fonction épiscopale à Liège aux XIIIe et XIVe siècles. Étude de politologie historique*, Liège, 1998, p. 327-330.

14 Ch. DEREINE, article " Chanoines ", in *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, t. XII, Paris, 1953, col. 353-405.

fixé à soixante comprenant l'évêque.

Les candidats au canonicat, âgés d'au moins quatorze ans, devaient être nés - de même que leurs parents - de mariage légitime, issus de la noblesse ou gradués d'une université catholique reconnue comme telle par le pape à l'issue d'études de théologie, de droit ou de médecine ¹⁵. L'origine liégeoise n'était pas requise, même si la grande majorité des chanoines gradués étaient nés à Liège, la plupart des nobles - majoritaires au XIIe siècle - étant plutôt issus des Pays-Bas ou de l'Empire. La désignation des nouveaux clercs de la cathédrale se faisait par l'évêque ou par le pape, mais aussi, à titre exceptionnel, par l'empereur, l'université de Louvain, le chapitre lui-même ou encore selon diverses formes de cooptation. Ainsi, à partir du XVIIe siècle, la plupart des postulants étaient admis au chapitre par la résignation d'un chanoine en leur faveur (*resignatio in favorem*), par leur désignation initiale comme coadjuteur d'un chanoine dans l'incapacité de remplir seul sa charge, par la permutation de bénéfices avec un chanoine membre d'un chapitre différent ¹⁶. Il importe de noter que jusqu'à la fin du XIIe siècle, l'acquisition d'un canonicat était subordonnée à une contribution financière ou matérielle parfois substantielle - généralement en faveur du prévôt et du doyen du chapitre -, qui avait véritablement institutionnalisé la pratique de la simonie. Par la suite, ce système, certes jamais complètement éradiqué, devint plus discret et se déplaça vers la Curie romaine dans les cas, de plus en plus fréquents, de collations des canonicats par le pape.

Le chapitre cathédral occupait le premier rang dans la hiérarchie ecclésiastique liégeoise, dont il constituait le clergé primaire, et bénéficiait de la préséance sur les autres chapitres de chanoines, notamment ceux attachés aux sept collégiales de la cité. Comme nous l'avons déjà précisé, le rôle des chanoines, tenus à résidence huit mois par an, était de " chanter sans cesse les louanges du Seigneur " ¹⁷. Attaché à l'évêque, le chapitre disposait aussi du pouvoir d'élire le prince - du moins après le concordat de Worms - et de prérogatives étendues qui faisaient de lui un véritable contrepoids à l'autorité du prélat. Il exerçait ainsi un droit de regard sur toutes les affaires importantes - dont la nature semble avoir beaucoup évolué au fil des siècles -, fournissait les proches collaborateurs du souverain, surveillait ses déplacements à l'étranger et disposait des droits régaliens en l'absence de coadjuteur durant les périodes de vacance du siège épiscopal. En tant qu'État primaire, il intervenait, en commun avec l'État noble et l'État tiers, dans la gestion des affaires publiques.

Les chanoines étaient donc les proches conseillers de l'évêque, occupaient la plupart des fonctions au Conseil privé et à la Chambre des Comptes et contrôlaient le recrutement des membres laïques de ces deux organismes. S'ils étaient exclus de l'exercice proprement dit du pouvoir judiciaire - qui émane seulement de l'empereur -, ils fournissaient l'official épiscopal, des juges à la Cour féodale, siégeaient au Tribunal et auprès des Réviseurs des XXII et nommaient eux-mêmes une partie des magistrats de la Cour allodiale et du

15 C. RENARDY, *Le monde des maîtres universitaires du diocèse de Liège. 1140-1350*, Paris, 1979, p. 219-239 ; O. CHAPEAU, " La formation universitaire des chanoines gradués du Chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège ", in *Annuaire d'Histoire liégeoise*, n° 44, Liège, 1979, p. 79-114.

16 G. HANSOTTE, *Op. cit.*, p. 113-114.

17 D. F. DE SOHET, *Op. cit.*, Livre I, titre XV, Chapitre VII, Bouillon, 1772, p. 73.

Conseil ordinaire.

Il est indéniable qu'un lien étroit unissait le chapitre à son prélat, qui en était le véritable chef. À partir du XIII^e siècle, les chanoines, sur qui l'évêque se déchargeait de certaines tâches d'administration, s'émancipèrent toutefois de la tutelle épiscopale pour acquérir une certaine indépendance, sans pour autant remettre en cause la prééminence du prince.

De l'ensemble du chapitre se dégagèrent treize grands dignitaires détenteurs de prérogatives particulières - parfois malaisées à préciser -, qui elles aussi ont varié au fil des siècles. Ces dignitaires étaient les archidiaques, le prévôt, le doyen, l'écolâtre, le chantre, le cointre et l'official canonical.

Face à l'impossibilité pour l'évêque de visiter régulièrement les paroisses de son diocèse et d'en assurer personnellement l'administration spirituelle et temporelle, le ressort épiscopal avait été divisé dès la fin du VIII^e siècle en archidiaconés, dont le nombre, sans cesse croissant, fut porté à huit au XIII^e siècle : il s'agissait de ceux de Liège, de Campine, de Hesbaye, de Hainaut, de Famenne, de Brabant, de Condroz et d'Ardenne. L'évêque disposait à l'origine du libre choix des archidiaques, titulaires de ces circonscriptions, mais la coutume - confirmée ultérieurement par les papes - s'installa de les sélectionner parmi le chapitre ; à partir du XIV^e siècle, la papauté intervint lourdement dans leur nomination. Bien que simples diacres, ces dignitaires occupaient le rang le plus élevé dans la hiérarchie ecclésiastique et exerçaient dans leur ressort, par délégation de l'autorité épiscopale, des pouvoirs spirituels et temporels - y compris en matière de juridiction gracieuse - très étendus, mais d'autant plus difficile à préciser que leur fonction a beaucoup évolué entre le XI^e et le XIV^e siècle¹⁸. Ainsi, on constate qu'à la fin du Moyen Âge, les archidiaques, conseillers épiscopaux, avaient cessé de visiter leur circonscription, de réunir les assemblées synodales, d'exercer une surveillance sur la foi et la pratique religieuse du clergé et des fidèles pour se comporter en prélats avant la lettre¹⁹.

Archidiacre de Liège, le prévôt, premier dignitaire de la hiérarchie ecclésiastique après l'évêque, se chargeait de l'administration temporelle du chapitre et de la politique économique de la cathédrale ; il était amené à remplacer occasionnellement l'évêque lors de ses absences et nommait les chanoines secondaires de Saint-Materne²⁰. Sans qu'on puisse établir un lien direct de cause à effet, on constate qu'au moment où cessa la vie commune, la fonction de prévôt avait été considérablement affaiblie pour devenir surtout une source confortable de revenus.

Le doyen, troisième dans la hiérarchie ecclésiastique après le prévôt et les

18 D. F. DE SOHET, *Op. cit.*, Livre I, titre XII, Bouillon, 1772, p. 58-62 ; J. DARIS, *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. III, Louvain, 1872, p. 211-218. Voir aussi A. MARCHANDISSE, *Op. cit.*, p. 313-322.

19 De nombreux archidiaques considéraient leur dignité comme une étape avant l'accession à l'épiscopat, à la dignité de cardinal ou même au trône pontifical. A. MARCHANDISSE, *Op. cit.*, p. 321.

20 A. WILKIN, *Les biens de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (des origines à 1300)*. Contribution à l'histoire économique du pays mosan, thèse de doctorat inédite, Liège, 2005-2006, t. II, p. 225-258 ; A. DUBOIS, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège au XVII^e siècle*, Liège, 1949, p. 62-79 ; X. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Op. cit.*, t. I, p. xlvii-xlviii ; J. DARIS, *Op. cit.*, t. III, p. 220-222.

autres archidiaques ²¹, mais véritable chef du chapitre après l'évêque, était initialement responsable du maintien de la discipline au sein des chanoines ; parmi ses nombreuses responsabilités, il accordait aux clercs de la cathédrale les autorisations de s'absenter, recueillait leurs confessions, surveillait leur conduite, procédait éventuellement à leur excommunication, examinait les connaissances et le comportement des candidats au canonat. Il réglait l'office divin et les autres cérémonies et exerçait la police du chœur. Il convoquait aussi et présidait les réunions capitulaires et nommait les chanoines secondaires de la Petite-Table ²².

L'écolâtre, premier responsable de l'école de la cathédrale, exerçait un droit de contrôle sur tous les établissements d'enseignement du diocèse et assurait la collation des bourses fondées par le chanoine Martin Offermans en faveur des enfants du chœur de la cathédrale et d'étudiants pauvres, mais aussi par d'autres donateurs ²³; le déclin au XIIIe siècle des écoles liégeoises, dont la qualité jusque-là leur avait valu une grande réputation, confina l'écolâtre à l'enseignement des jeunes clercs.

Le chantre avait pour fonction de diriger l'office et d'enseigner - distinctement de l'écolâtre - la musique aux clercs.

Le coûtre assumait l'entretien de la cathédrale et de son mobilier et la conservation des reliques, des ornements sacrés, des archives et du trésor ; parmi ses responsabilités figuraient aussi l'illumination de la cathédrale et la gestion des boutiques installées aux abords du sanctuaire. Le coûtre, qui disposait d'une dotation très importante, bénéficiait d'assistants - des sous-coûtres et des marguilliers -, souvent des serviteurs laïcs de l'Église qui faisaient office de sacristains ²⁴; au cours du XIVe siècle, une grande partie de ses missions furent transmises à la Fabrique de la cathédrale.

Enfin, l'official canonical exerçait la juridiction sur le chapitre, initialement exempt de la justice épiscopale et de la cour des Échevins, et sur sa domesticité ²⁵. Les chanoines, jugés par leurs pairs, détenaient donc un pouvoir judiciaire aux compétences limitées ; ils pouvaient aussi réviser les sentences prononcées par les chapitres des collégiales et par les archidiaques. Peu à peu, toutefois, les serviteurs des chanoines furent soumis à la juridiction des Échevins, les appels des sentences des archidiaques portées devant l'official de l'évêque et celles des chapitres collégiaux devant la juridiction pontificale. Des officiers moins prestigieux exerçaient eux aussi des fonctions importantes. Parmi eux, il faut évoquer le cellérier et le camérier. Collaborateur direct du

21 Cet ordre de préséance est révélateur de la primauté du temporel sur le spirituel.

22 A. DUBOIS, *Op. cit.*, p. 80-90.

23 J. DARIS, *Op. cit.*, t. VII, Liège, 1876, p. 212-213.

24 *Le Liber Officiorum Ecclesiae Leodiensis*, publié par S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 5e série, t. VI, Bruxelles, 1896, p. 445-520) cite notamment comme ouvriers affectés à la cathédrale, sous la responsabilité du coûtre, des horlogers, serruriers, vitriers, orfèvres, fontainiers, couvreurs, fossoyeurs, porteurs d'eau, tonneliers, meuniers, marchands de blé. A. DUBOIS, *Op. cit.*, p. 101-102.

25 A. DUBOIS, *Op. cit.*, p. 103-111 ; DE THEUX DE MONTJARDIN, *Op. cit.*, t. I, p. lx-lxii. L'official du chapitre ne doit pas être confondu avec celui de l'évêque, qui exerçait, par délégation, le pouvoir judiciaire du souverain et était compétent pour les matières spirituelles et les causes ecclésiastiques et civiles des clercs, mais traitait aussi les causes civiles et même criminelles entre laïcs, en particulier en cas d'implication des veuves, des orphelins, des mineurs et des communautés religieuses.

prévôt, le cellérier assurait l'intendance du chapitre en gérant quotidiennement les stocks de vivres et en organisant leur distribution, l'approvisionnement des chanoines - surtout en vin - ainsi que la cuisine du chapitre. Les lourdes responsabilités du cellérier, directement liées à la fréquentation par les chanoines du réfectoire et du dortoir, se réduisirent après la cessation de la vie commune, si bien qu'au XIVe siècle, son office avait quasiment disparu.

Homme de confiance du chapitre désigné par le prévôt, le camérier était quant à lui affecté à la gestion des paiements et des recettes en numéraire ; il assurait ainsi les distributions en monnaie - peut-être des prébendes - aux chanoines ainsi que la perception des cens et reliefs versés en argent. Parmi les nombreux offices mineurs qui participaient au fonctionnement temporel du chapitre, citons encore celui des claustriers, au nombre de trois, chargés à l'origine de surveiller et d'entretenir le dortoir et par la suite d'exercer les fonctions de concierge, de portier ou de gardien.

L'entretien des chanoines était assuré par la mense capitulaire dont l'existence pourrait remonter au IXe siècle. Au Xe siècle, cette source de revenus fut renforcée consécutivement au partage par Notger des biens attribués par les empereurs en trois parts entre l'évêque, les chapitre, églises et monastères et enfin les grands vassaux chargés de défendre le territoire. La mense ainsi déterminée à l'usage du clergé était indivisible et les chanoines en percevaient une portion tout en vivant en communauté et en étant nourris dans le réfectoire. La désagrégation de la vie commune, dont on sait qu'elle était facultative au XIIIe siècle, est difficile à dater précisément, mais ce phénomène fut en grande partie le résultat du cumul des canonicats - parfois dans des institutions éloignées -, rendant impossible le service simultanément de plusieurs chœurs. Face à cette évolution dans le mode de vie des chanoines, dix nouveaux canonicats, puis un onzième, dont les titulaires devaient chanter les heures canoniales et assumer la suppléance des chanoines absents, furent rattachés à la cathédrale vers le début du XIIIe siècle : il s'agissait des corps secondaires des chanoines de Saint-Materne et de la Petite-Table, que nous avons déjà évoqués ²⁶. À côté des chanoines primaires et des chapitres mineurs, il faut encore mentionner les bénéficiers, des clercs - vicaires et chapelains - chargés eux aussi de suppléer aux absences des tréfonciers, de chanter des messes fondées, de desservir des chapelles et des autels. Les chanoines secondaires, les vicaires et les chapelains, désignés sous le nom de " Communs Bénéficiers ", administraient eux-mêmes leurs biens et disposaient de leur propre organisme financier ; seuls les chanoines secondaires, toutefois, touchaient une prébende, les autres clercs percevant les distributions et revenus attachés à leur autel.

Au moment de l'apparition du chapitre secondaire se produisit une transformation radicale de la gestion temporelle du chapitre : la division de la mense capitulaire en prébendes individuelles, sous forme de rémunérations en

26 Ces chanoines, aux fonctions exclusivement spirituelles, disposaient de revenus inférieurs à ceux de Saint-Lambert, souvent qualifiés de " tréfonciers " ; L. LAHAYE, " Les chanoines de Saint-Materne à Saint-Lambert de Liège ", in Bulletin d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, t. 27, Liège, 1936, p. 97-150 ; A. WILKIN, " Sur les chanoines de la Petite Table, corps secondaire de la cathédrale Saint-Lambert de Liège ", in Leodium, t. 89/7-12, Liège, 2004, p. 37-47.

numéraire ou en nature, principalement en grains ²⁷. Le nouveau chanoine, une fois admis au sein du chapitre, ne jouissait toutefois pas immédiatement de sa prébende, que le chapitre avait le droit de retenir durant une année entière - l'année de grâce - afin de régler les éventuelles dettes du chanoine défunt et de pourvoir à ses funérailles.

Le patrimoine du chapitre de Saint-Lambert, un des plus gros propriétaires fonciers ecclésiastiques de l'Empire, était composé de seigneuries ainsi que de terres, de prairies, de bois, de vignobles, d'étangs, de moulins, de fermes, de maisons et autres édifices éparpillés dans l'ensemble de la principauté, qui variaient au gré des donations, des legs, des achats ou des échanges. Les chanoines tiraient leurs ressources des revenus de ce domaine sous forme de rentes en nature et en argent, de cens, de dîmes, de fermages, d'offrandes. À ces ressources issues de droits seigneuriaux et de la gestion foncière, il faut ajouter les amendes et les fondations pieuses ²⁸.

Joseph Daris et Xavier de Theux de Montjardin évoquent l'un et l'autre le transfert au bas Moyen Âge de la gestion temporelle de l'Église et de son patrimoine du prévôt au chapitre, qui aurait alors confié l'administration des biens à des " directeurs " ²⁹. L'évolution de la fonction prévôtale et l'importance sans cesse accrue de la gestion économique pourraient en effet être à l'origine de la création, difficile à dater, d'organismes financiers dont l'existence dès le XIVe siècle est attestée par les registres comptables conservés. Pour gérer la force économique que constituait le chapitre cathédral, cinq " compteriers " - appelées aussi " membres " -, dotées d'attributions spécifiques, furent en effet créées. Compte tenu de l'état actuel des recherches et de la documentation conservée, leurs attributions nous sont seulement connues à partir du XVIe siècle ³⁰. Ainsi, la Grande Compterie, de même que celles du Grenier et des Anniversaires, étaient chargées de payer les prébendes sous forme de grains ou de numéraire. Plus spécifiquement, la Grande Compterie, dont les charges étaient les plus lourdes, versait les rentes aux couvents, aux curés des paroisses du diocèse, aux bénéficiaires, mais aussi à des particuliers et aux échevins de village ; le Grenier payait les musiciens de la cathédrale, assurait les distributions d'épeautre aux chanoines pendant le Carême et à la fête de Saint-Lambert, versait les jetons de présence pour certains offices et couvrait les dépenses inhérentes à l'entretien du domaine ; la compterie des Anniversaires gérait quant à elle les fonds laissés par les chanoines et autres bienfaiteurs pour la rémunération, toujours en grains ou en argent, des officiants et des bénéficiaires assurant le service de leur messe anniversaire. Deux autres compteries, qui ne payaient pas les prébendes, furent ajoutées : la Fabrique et l'Aumône. La première, fusionnée à celle du Meuble - vraisemblablement distincte jusqu'au XVIIe siècle - était affectée à l'entretien de l'église, à la rétribution des sacristains ou sous-coûtres ainsi que des offices mineurs et des ouvriers. Le membre de l'Aumône gérait des revenus qui devaient théoriquement être convertis en dons de charité pour les pauvres, en particulier durant le Carême et le Jeudi saint. Toutefois, s'il versait effectivement des sommes aux ordres mendiants de la Cité, l'essentiel de son

27 J.-L. KUPPER, *Op. cit.*, p. 311-344.

28 J. PAQUAY, *Le patrimoine de l'Église de Liège. Aperçu économique*, Liège, 1936, p. 34-49.

29 J. DARIS, *Op. cit.*, t. III, p. 221-222; X. DE THEUX DE MONTJARDIN, *Op. cit.*, t. I, p. xlvi.

30 A. DUBOIS, *Op. cit.*, p. 226-244.

budget servait à couvrir l'excédent des dépenses de la cathédrale ³¹. Enfin, il faut mentionner la compterie de l'Indult, fondée à la fin du XVI^e siècle afin de retenir au profit de la Fabrique, pendant deux ans, les prébendes attachées aux canonicats devenus vacants par décès ou par résignation de leur titulaire ; les revenus ainsi conservés étaient affectés eux aussi au paiement des musiciens et des marguilliers, ainsi qu'à l'achat d'ornements liturgiques, aux réparations des biens immeubles du domaine - moulins, fermes, églises -, aux éventuels frais de déplacement des chanoines et aux dépenses postales.

À la tête de chaque compterie se trouvaient au XVI^e siècle deux grands compteurs, dont la charge principale était d'affermier les dîmes, de louer les terres et les fermes, de veiller à ce que les conditions des baux soient remplies exactement, les fermages payés dans les délais prévus et les restances soldées régulièrement. Chaque année, ils dressaient, d'après les registres des revenus, les comptes généraux qu'ils produisaient au chapitre.

Au début du XVII^e siècle, ces grands compteurs furent remplacés, dans un souci de centralisation, par cinq directeurs constitués en commission chargée de l'administration financière du chapitre ; chacun d'entre eux gérait aussi vraisemblablement une des compteries, à l'exception de celle de l'Indult, plus secondaire, qui semble n'avoir pas eu de directeur propre. Leurs fonctions multiples consistaient, en plus de celles de leurs prédécesseurs, à surveiller et à visiter les domaines du chapitre, à publier des mandements concernant les fermiers, à contrôler les registres de comptes, à distribuer les prébendes. Ils avaient aussi le pouvoir d'accorder des grâces ou des remises aux fermiers indigents et d'embaucher des salariés. Les cinq directeurs étaient tenus de se réunir deux fois par semaine et étaient parfois saisis par le chapitre de questions étrangères à leur fonction. Chacun des directeurs était assisté d'un receveur ou petit compteur, un laïc nommé par le chapitre. Collaborateurs directs des directeurs, les receveurs parcouraient continuellement le domaine, contribuaient à fixer les conditions des baux, tenaient les registres des revenus, percevaient les dîmes et rentes en tous genres et dressaient les comptes généraux à l'intention des directeurs. Un mesureur, nommé lui aussi par le chapitre, était chargé de l'entretien des greniers où étaient livrés les grains, qu'il évaluait et dont il examinait la qualité ; il pesait ainsi la récolte lors de son versement et lors de sa distribution aux chanoines. Enfin, des huissiers veillaient à la rentrée de tous les revenus et s'occupaient de soumettre les fermiers récalcitrants.

31 Dès le début du XIII^e siècle, un hôpital dirigé par le chapitre et entretenu par la mense capitulaire fut fondé dans les cloîtres de la cathédrale Saint-Lambert afin de répondre aux besoins des nécessiteux ; cet établissement, contemporain de la formation du chapitre Saint-Materne, semblait disposer de sa propre comptabilité. Par ailleurs, à la même époque fut institué, en commémoration du geste accompli par le Christ, l'usage - appelé " mandé " ou " aumône " - de laver les pieds des pauvres le Jeudi saint et de leur distribuer des aumônes (P. DE SPIEGELER, *Les hôpitaux et l'assistance à Liège (Xe-XVe siècles). Aspects institutionnels et sociaux*, Paris, 1987, p. 90-122). Il est toutefois délicat, dans l'état actuel de nos connaissances, de rapprocher avec certitude l'institution hospitalière de la cathédrale de la compterie de l'Aumône, que Nicole Haesenne n'évoque d'ailleurs pas dans son étude consacrée à la bienfaisance au XVIII^e siècle (N. HAESENNE-PEREMANS, " L'assistance dans la principauté de Liège au XVIII^e siècle ", in *Leodium*, t. 62, Liège, 1977, p. 5-28).

ARCHIVES

HISTORIQUE

Durant l'Ancien Régime, les archives de la cathédrale étaient conservées vraisemblablement au palais épiscopal sous la responsabilité d'un dignitaire du chapitre, qui semble avoir varié au fil des siècles : primitivement assurée par le coûtre ³², la garde des archives était passée à la fin de l'Ancien Régime à l'écolâtre, si l'on en croit le serment prêté en 1787 par Jean Nicolas de Ghysels lors de son accession à cet office ³³. La Révolution liégeoise entraîna en 1790 la scission du chapitre, dont une partie se réfugia à Aix-la-Chapelle [Aachen] pour retourner à Liège l'année suivante ³⁴, mais rien n'indique que les chanoines aient emporté alors des objets et autres biens de la cathédrale. En revanche, à l'approche des armées républicaines lors de la seconde invasion française en 1794, l'ensemble du chapitre émigra vers la Prusse. Peu de temps auparavant, les chanoines avaient pris la précaution d'y envoyer leurs archives, reliques, objets liturgiques et ornements sacerdotaux, jugés en péril à Liège ³⁵. Le fonds de la cathédrale contient ainsi un épais dossier détaillant les modalités et les conditions de transport de ces biens par bateau, puis par chariot ³⁶. Malgré d'incessantes tentatives de recouvrement par le gouvernement français, ces biens ne furent rapatriés à Liège que dans le courant du printemps 1804 et les archives transférées au dépôt liégeois des Archives nationales - après un passage au Bureau des Domaines -, ainsi qu'en témoigne un relevé sommaire de l'archiviste Jean-François Rossius adressé le 1er juillet de cette année (12 messidor an XII) au préfet du département de l'Ourthe. La plupart des documents envoyés en Allemagne retournèrent donc au palais des princes-évêques, où en application du décret du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) ordonnant le regroupement des archives de l'Ancien Régime dans les chefs-lieux des départements, furent installées les Archives départementales de l'Ourthe. Si l'envoi des archives en Allemagne permit a priori de les préserver d'éventuels pillages et destructions, on peut craindre que des documents aient été perdus en route et durant leur séjour dans des conditions éventuellement précaires ; ainsi, le chargé d'affaires de la République française en Prusse précise, le 13 mars 1802 (22 ventôse an X), que quarante-six caisses d'archives acheminées de Liège se trouvent en dépôt à Magdebourg [DE] chez un fabricant de bas dénommé Le Febvre. Par ailleurs, cette opération menée dans un souci de conservation entraîna une dispersion du fonds de la cathédrale, qui se poursuivit à son retour à Liège.

Les marguilliers de la nouvelle cathédrale de Liège - désormais l'ancienne

32 Liber officiorum Ecclesiae Leodiensis, p. 447.

33 AÉL., Fonds Ghysels, n° 11 : " Juramentum cum conditionibus per Reverendum admodum ac perillustrem Dominum Joannem Nicolaum De ghisels in electione et ad scholasteiem admissione in capitulo 23 Juni 1787 ". L'article 9 de ce serment mentionne dans les attributions de Ghysels la conservation des chartes et des archives.

34 J. LEJEUNE, La principauté de Liège, Liège, 1948, p. 188-189 ; P. HARSIN, La Révolution liégeoise de 1789, Bruxelles, 1954, p. 81-84, 162-167, 178.

35 J. PAQUAY, Op. cit., p. 50-51 ; J. DARIS, Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVe siècle, Liège, 1887, p. 673-674 en note.

36 AÉL., Cathédrale Saint-Lambert, n° 2.

collégiale Saint-Paul - reçurent en effet en octobre 1805, à leur demande, les archives, titres et papiers des compteries de la Fabrique et des Anniversaires. Les archives de la compterie de l'Aumône ont, quant à elles, connu une destinée différente en raison de l'assimilation de cet organisme par l'administration française à une institution de bienfaisance. La loi du 23 messidor an II (11 juillet 1794) prévoyait la confiscation et la vente des biens des établissements de bienfaisance et des hôpitaux, mais le patrimoine des établissements caritatifs de Liège échappa à la spoliation générale qui avait sévi en France grâce à l'absence d'arrêté ordonnant dans les Départements réunis la publication de cette loi³⁷. Après la suppression des ordres religieux par la loi du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796) - confirmée par celle du 5 frimaire an VI (25 novembre 1797) -, les biens des établissements hospitaliers qui en dépendaient passèrent donc dans les attributions des commissions d'hospices civils, en vertu de la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796). Des relevés des biens de la cathédrale rapatriés révèlent qu'une partie des archives de l'Aumône fut envoyée en Allemagne en 1794, tandis que le reste des registres, cahiers et livres de cette compterie fut déposé au palais des princes-évêques et ses biens sollicités par le " bureau de bienfaisance de Liège " dès octobre 1796³⁸. Il fallut attendre toutefois un arrêté du 8 thermidor an VIII (27 juillet 1800) pour que l'administration de ces biens de la cathédrale, " en ce qu'il est de notoriété publique et prouvé par écrit que [...] cette aumône [était] uniquement destinée aux secours à domicile et uniquement employée à cet usage " soit confiée aux hospices civils de Liège³⁹. Cette affectation a alors été contestée par la Régie des Domaines du département de l'Ourthe, qui réclama elle aussi - mais sans succès - les biens de l'Aumône en vertu de la nationalisation du patrimoine ecclésiastique ; quelques mois après la prise d'arrêté, le préfet du département de l'Ourthe confirmait l'attribution des biens de l'Aumône à la population indigente de Liège qui " s'est constamment distinguée par son attachement aux français et aux principes de leur révolution, a fourni des milliers de soldats à [leurs armées], a concouru avec elles à chasser les Autrichiens qui dans leur vengeance ont incendié les faubourgs d'Amercoeur, et enfin a concouru de même en l'an 7 à comprimer la révolte de la Belgique ". À leur retour d'Allemagne, les archives de l'Aumône rejoignirent les autres biens confiés aux hospices civils. Le fonds de la cathédrale Saint-Lambert subit ainsi un éclatement qui explique les traitements séparés appliqués par la suite aux archives produites par les différents organes du chapitre. Les documents déposés aux Archives départementales de l'Ourthe - ceux de la Grande Compterie, de la compterie

37 P. POULLET, *Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines*, Bruxelles, 1907, p. 419-441.

38 AÉL., Fonds français, Préfecture de l'Ourthe, n° 584² : lettre émanant de l'Administration municipale de la Commune de Liège à l'Administration centrale du Département de l'Ourthe du 26 vendémiaire an IV. Les bureaux de bienfaisance, chargés de l'administration des biens destinés à l'assistance publique, ne furent créés officiellement que par la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) ; W. DE KEYZER, A. MINKE, M. VAN DER EYCKEN et R. VAN LAERE, *Directives et recommandations pour la gestion des archives de la fabrique d'église et des autres institutions paroissiales*, AGR, Bruxelles, 1997, p. 36.

39 AÉL., Fonds français, Préfecture de l'Ourthe, n° 584² : lettre d'Antoine François Desmousseaux, préfet du département de l'Ourthe, au ministre des Finances Martin Charles Gaudin (28 brumaire an IX/19 novembre 1800).

du Grenier, des Communs Bénéficiaires, du chapitre Saint-Materne, de la confraternité Saint-Luc ainsi qu'une série d'autres pièces n'émanant pas de ces organismes - ne quittèrent le palais des princes-évêques que lors du déménagement, en 1931, des Archives de l'État à Liège dans un bâtiment proche de la gare de Jonfosse. Au cours du bombardement de Liège du 24 décembre 1944, ce nouveau dépôt fut victime d'un incendie responsable de destructions importantes, que nous ne pouvons estimer en l'absence de relevé des pertes subies. On ignore donc si les archives de la cathédrale furent touchées, mais il ressort de l'excellent état matériel des documents conservés que les dégâts causés à ce fonds doivent avoir été minimes ⁴⁰. En 1988 fut achevée la construction à Cointe d'un nouveau dépôt d'archives où l'ensemble des fonds des Archives de l'État à Liège fut transféré.

ACQUISITION

Les circonstances de l'acquisition par les Archives de l'État des sous-fonds de la Fabrique, des Anniversaires et de l'Aumône de la cathédrale sont malaisées à préciser. En vertu de la loi sur les archives du 24 juin 1955 ⁴¹, les fabriques d'église sont soumises en tant qu'administrations publiques à la surveillance de leurs archives par l'Archiviste général du Royaume, mais pas à l'obligation de versement de leurs archives centenaires. Il n'en est toutefois pas de même pour les archives antérieures à leur érection, qui appartiennent à l'État en vertu de la nationalisation du patrimoine des églises et des fabriques ⁴². Le versement aux Archives de l'État à Liège des documents produits par les compteries de la Fabrique et des Anniversaires consiste donc en une restitution à l'État de son patrimoine archivistique. Les archives de l'Aumône bénéficient d'un statut identique. Ainsi, les hospices civils, successeurs en droit de l'Aumône, furent remplacés en 1925 par les Commissions d'Assistance publique, elles-mêmes converties en 1977 en Centres publics d'Aide sociale (CPAS), qui, comme les fabriques d'église, sont soumis à la surveillance de l'Archiviste général du Royaume ou d'un de ses délégués, mais non à l'obligation de versement de leurs archives aux Archives de l'État. Au même titre que les archives de la Fabrique et des Anniversaires, celles de l'Aumône, nationalisées avec le reste du patrimoine ecclésiastique, entrent dans la domanialité publique.

Si le statut légal de ces archives peut être clairement établi, il est en revanche plus difficile de dater leur acquisition par le dépôt liégeois. Les circonstances du versement des archives de la Fabrique et des Anniversaires par la fabrique de l'actuelle cathédrale de Liège restent imprécises. Léon Lahaye réalisa avant son décès en 1943 le classement et l'inventoriage du fonds de la cathédrale Saint-Lambert conservé aux Archives de l'État ⁴³. Comme il se devait, le sous-

40 Une partie seulement du dépôt fut sinistré et, de manière générale, les fonds d'archives ecclésiastiques furent épargnés.

41 *Moniteur belge*, 12 août 1955.

42 Décrets de l'Assemblée nationale des 2 novembre 1789, 28 octobre/5 novembre 1790 et 3 novembre 1793, rendus exécutoires dans les Départements réunis par plusieurs arrêtés du Directoire entre le 12 mai 1796 et le 9 mars 1798 ; W. DE KEYZER, A. MINKE, M. VAN DER EYCKEN et R. VAN LAERE, p. 47-50.

43 L. LAHAYE, *Inventaire des archives de la cathédrale Saint-Lambert. Inventaire analytique*

fonds des Anniversaires fut intégré au fonds de la cathédrale, ce qui signifie qu'il aurait été transféré aux Archives de l'État avant cette date ; curieusement, Léon Lahaye n'y associa pas les archives de la compterie de la Fabrique, mais leur versement plus tardif n'est pas la seule explication possible à cette omission. Cet instrument de recherche ne contient par ailleurs aucune description des archives de l'Aumône, sans qu'à nouveau on puisse pour autant conclure à l'acquisition ultérieure de ce fonds, dont l'association avec celui du chapitre de Saint-Lambert n'allait plus de soi.

des papiers provenant de la succession du chanoine Jean Nicolas de Ghysels, grand écolâtre de la cathédrale de Liège, (Archives de l'État à Liège. Instruments de recherche à tirage limité n° 48-49), Bruxelles, 1999. Léon Lahaye a également effectué un relevé liasse par liasse des 9 mètres linaires d'archives que Jean Nicolas de Ghysels avait emportés dans sa fuite en Allemagne et qui ne furent restitués au gouvernement belge qu'en 1842. L'instrument de recherche publié avec l'inventaire des archives de la cathédrale ne comprend que des cotes provisoires et présente les documents selon un classement thématique ; la collection ainsi révélée comprend des pièces très variées d'un grand intérêt historique concernant la cathédrale ainsi que des abbayes, des couvents et des collégiales du diocèse.

Contenu et structure

CONTENU

Le présent inventaire résulte du traitement de trois ensembles d'archives de la cathédrale Saint-Lambert : celles de l'Aumône, composées de 432 registres et de 18 portefeuilles, celles de la Fabrique, qui comportent seulement une trentaine de registres et un portefeuille ainsi que 78 autres portefeuilles jusqu'à ce jour non classés contenant des documents des plus variés. Le classement conjoint de ces archives a révélé rapidement, par la nature des documents découverts, leur complémentarité et a confirmé leur appartenance à un fonds unique, qui nous a incitée à les fusionner intellectuellement et matériellement : ainsi, les quelques pièces conservées jusqu'ici dans les archives de l'Aumône relevant d'autres organismes de la cathédrale ont été reclassées dans leur sous-fonds respectif ; il en est de même des documents comptables et judiciaires de l'Aumône découverts dans le fonds général de la cathédrale. Quelques rares pièces concernant les Pauvres-en-Ile - ou Hôpital Saint-Michel -, établissement de bienfaisance fondé au XIIe siècle ⁴⁴, s'étaient glissées parmi les archives de l'Aumône ; elles en ont été retirées et classées à leur juste place dans le fonds correspondant. La même opération a été réalisée pour les procès impliquant les Hospices civils de Liège, qui ont regagné les autres archives de cet organisme conservées aux Archives de l'État à Liège. Les documents qui composent cette partie du fonds de la cathédrale Saint-Lambert consistent essentiellement en archives économiques : ainsi y trouve-t-on de nombreuses pièces concernant le patrimoine foncier du chapitre cathédral (donations, transports, stuits, descriptions, mesurages), des comptes généraux ainsi que des registres et des stocks aux biens, revenus, cens, rentes en grains, en chapons et en numéraire dont certains remontent au XIVe siècle ; des dossiers et pièces de procédures devant diverses juridictions - depuis les cours subalternes jusqu'au Conseil de Malines et la Cour aulique -, qui s'éternisent parfois durant plusieurs générations, concernent des biens gérés par le chapitre cathédral et constituent ainsi des sources d'information de premier ordre sur l'administration de la mense capitulaire. Des testaments ainsi que des dossiers de candidature et de réception de chanoines, assortis de toutes les preuves de leur noblesse, complètent également ceux classés par Léon Lahaye. Enfin, le chercheur trouvera parmi les documents décrits dans cet instrument de recherche des papiers personnels des chanoines, tels une description de la ville de Rome en 1709, un mémoire sur l'origine de l'ordre des carmélites ou un dossier contenant des pièces de correspondance relatives à la recatholicisation des Provinces-Unies.

Langues et écriture des documents

La plupart des documents décrits dans cet inventaire sont en français ; un

44 R. HANKART, " L'Hôpital Saint-Michel dit des communs Pauvres-en-Ile à Liège. Histoire de ses origines (XIIe-XVe siècles) ", in Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. 90, Liège, 1978, p. 157-195.

nombre important de pièces est rédigé en latin, en vieux néerlandais (documents se rapportant au comté de Looz) et même en italien.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

On ne disposait jusqu'il y a peu que d'un relevé des plus sommaires - puisqu'il tient en deux pages - des archives de l'Aumône, inséré dans un recueil anonyme d'inventaires d'archives de la bienfaisance à Liège ⁴⁵. Quelques coups de sonde dans les registres et les portefeuilles d'archives ont suffi à mettre en évidence la discordance complète entre leur contenu et ce relevé, qu'on peut même considérer aujourd'hui comme fictif. La découverte, en cours de classement des documents décrits dans le présent instrument, d'inventaires détaillés réalisés par Rossius des documents rapatriés permet d'établir, pour chaque organisme du chapitre cathédral, les pertes subies depuis le début du XIXe siècle ⁴⁶. L'inventaire des archives de l'Aumône révèle par comparaison avec celles décrites ci-dessous la disparition de registres du XVe siècle et de séries comptables, peut-être dans l'incendie de 1944 - si ces documents avaient été acquis par les Archives de l'État avant cette date - ainsi que le suggérerait éventuellement la présence d'un volume calciné ; en l'absence de lacunes flagrantes dans les séries actuellement conservées, cette hypothèse basée sur l'état matériel d'une seule pièce peut d'autant moins être confirmée que nous manquons d'informations sur les conditions de conservation antérieures à l'acquisition de ces documents par les Archives de l'État. Si de nombreux registres - qui ne sont pas toujours les plus anciens - ainsi que des pièces de procédure et des documents à caractère juridique de la Grande Compterie, du Grenier et des Anniversaires sont eux aussi manquants, c'est parmi les archives de la Fabrique que les lacunes semblent les plus importantes. Toutefois, l'ensemble des archives de la cathédrale Saint-Lambert n'étant pas encore classé, ce bilan n'est que provisoire ; on ne peut exclure en effet la présence de documents produits par ces organismes dans les sous-fonds des Bénéficiaires, du chapitre Saint-Materne ainsi que dans les portefeuilles contenant les archives de la Confraternité Saint-Luc, en attente de traitement.

MODE DE CLASSEMENT

L'évolution au fil des siècles de la structure et des attributions des dignitaires du chapitre, mais surtout les nombreuses zones d'ombre qui, en l'absence d'étude générale sur la longue durée, planent sur le fonctionnement des institutions épiscopale et canonique ont rendu délicat le choix d'un plan de classement applicable à des documents qui couvrent cinq siècles de l'histoire du chapitre cathédral. À cet égard, l'inventaire réalisé par Léon Lahaye ne pouvait servir de modèle : cet instrument de recherche présente en effet l'inconvénient majeur de juxtaposer les organismes dont émanent les

45 Inventaire des archives des béguinages, des hôpitaux et de la bienfaisance de la ville de Liège, A.É.Liège, Instrument de recherche à tirage limité n° 15, Bruxelles, 1994.

46 AÉL., Cathédrale Saint-Lambert, n° 3, 228, 254, 264, 293, 338, 828, 850 et 855.

documents décrits sans les relier par un quelconque lien hiérarchique ; la distinction par notre prédécesseur d'un sous-fonds intitulé " Secrétariat " nous a par ailleurs inspiré de sérieuses réserves jusqu'à la découverte parmi les inventaires de Rossius réalisés par organisme de deux relevés des archives d'un " Secrétariat " ou d'une " Secrétairerie " ⁴⁷. Les quelques études consacrées, même partiellement, au chapitre cathédral ne révèlent l'existence d'un tel organisme ni au XIIIe ni aux XVIe-XVIIe siècles. S'il est probable que le chapitre fut doté d'une forme de " trésorerie " chargée de la conservation des dossiers de candidature, des testaments de chanoines, des registres aux conclusions capitulaires et aux protocoles, on peut raisonnablement suspecter Rossius d'avoir introduit cette division a posteriori, sur le modèle des administrations républicaines. On peut aussi s'interroger sur la connaissance que Léon Lahaye aurait eue d'un tel organisme, dont l'unique trace dans le fonds réside actuellement dans ce document qu'il n'a vraisemblablement pu avoir vu ; comment en effet aurait-il omis de décrire dans son inventaire cette pièce fondamentale ?

Faute de correspondre avec certitude au fonctionnement du chapitre, les inventaires dressés au début du XIXe siècle, lorsque les archives revinrent d'Allemagne, nous informent sur le classement qui y avait été introduit avant le morcèlement du fonds entre les différents successeurs en droit des organes du chapitre. Ils présentent ainsi l'avantage de refléter la réalité d'un moment dans l'histoire, sinon du chapitre cathédral, au moins de ses archives et méritent à ce titre qu'on y prête attention. Aussi, soucieuse de restaurer, dans le fonds démantelé, un classement qui soit le moins artificiel possible, nous y souscrivons provisoirement, dans l'attente de découvrir éventuellement de nouveaux documents susceptibles d'apporter un éclairage supplémentaire sur l'institution étudiée.

Nous émettons toutefois quelques restrictions : l'existence d'une commission formée par les cinq directeurs des principales compteries nous incite à penser que le chapitre aurait pu avoir été doté d'un organe de comptabilité et de gestion générale de ses biens. Contrairement à Rossius, nous avons donc exclu de la " Secrétairerie " les documents qui entrent dans cette catégorie pour les classer séparément et n'y avons maintenu que les dossiers de candidature, de réception et de résignation de chanoines, ainsi que leurs testaments et les stuits concernant les terres administrées par l'ensemble du chapitre.

Nous avons ensuite distingué le chapitre primaire du chapitre secondaire. Dans la première partie, le chercheur trouvera d'abord les pièces qui se rapportent à la composition du chapitre - à l'évêque et aux dignitaires -, puis celles qui témoignent des prérogatives - essentiellement temporelles - de l'évêque déléguées aux chanoines : la collation d'offices, la gestion matérielle du domaine, la perception d'impôts. Le classement opéré parmi les nombreux documents qui relèvent de la deuxième compétence énoncée distingue les pièces de comptabilité générale de celles qui concernent les terres et autres biens, y compris les procédures en juridiction gracieuse et contentieuse. Cet instrument de recherche décrit ensuite les archives des différentes compteries dans l'ordre suivant : les inventaires, les pièces relatives aux visites des directeurs ou des receveurs, les reliefs de terres ou fondations de messes -

pour l'Anniversaire -, les stuits, les registres aux biens, les comptes généraux, les recettes et restances, les registres aux cens, rentes et revenus tant en grains qu'en numéraire, les très nombreux documents concernant des terres et autres biens et enfin, les pièces particulières de procédure devant les différentes cours relevant également de la juridiction gracieuse et contentieuse. Les documents concernant les Communs Bénéficiers en général, puis les deux chapitres secondaires suivent le même schéma. À la fin de notre inventaire, le chercheur trouvera les quelques pièces concernant les confraternités et l'avouerie de Hesbaye, ainsi que des papiers et ouvrages divers à caractère privé, sans rapport avec le chapitre.

Cet instrument de recherche vient compléter celui de Léon Lahaye, qui reste un outil essentiel pour toute recherche dans l'ensemble du fonds, mais qui présente aussi le défaut d'établir une cotation distincte pour chaque rubrique. L'adoption de cotes complémentaires à celles de notre prédécesseur nous obligeait à créer de nouvelles séries indépendantes, qui auraient contribué à morceler un peu plus le fonds. Nous avons donc opté pour une nouvelle cotation, continue d'un bout à l'autre de l'inventaire, dans l'attente d'une refonte des documents classés par Léon Lahaye.

Description des séries et des éléments

- I. GÉNÉRALITÉS
- 1 Privilèges accordés par l'empereur Léopold 1er à la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem à Villers-le-Temple. 30 juillet 1703.
1 pièce
 - 2 Dossier concernant les archives et les objets précieux de la cathédrale envoyés à Magdebourg [De] et à Hambourg [DE], puis rapatriés à Liège. 1801/1802 (an X)-1810.
1 liasse

II. SECRÉTAIRERIE

- 3 Inventaire des registres, documents et papiers de la secrétairerie de l'ex-cathédrale. [Début XIXe siècle].
2 pièces
- 4 Extraits des conclusions capitulaires. 1633-1792.
1 chemise
- 5 Mémoire sur la résignation des charges ecclésiastiques. [1716].
1 volume
- 6 " Informatio circa permutationes beneficiorum simplices et cum pensione vid. Pensio. Resignatio. circa permutationes bonorum ecclesiasticarum vid. Alienatio ", Mémoire concernant les résignations et permutations de bénéfices ecclésiastiques. [XVIIIe siècle].
1 volume
- 7 Relevé des réceptions, permutations, résignations et décès de chanoines. 1642-1683.
1 chemise
- 8 Dossiers de candidature et de réception de chanoines. 1745-1794.
1 liasse
- 9 Décharge de leur canonicat et de leurs prébendes par le doyen et le chapitre de Saint-Lambert de chanoines âgés et malades. 28 avril 1763, 3 septembre 1792.
2 pièces
- 10 " Dimissiones variae beneficiorum ad manus Papae vel ordinarii collatoris ", Relevé des résignations de bénéfices. [XVIIIe siècle].
1 volume
- 11 Dossier concernant la résignation de Robert de Berghes. 1563-1564.
1 chemise
- 12 Testaments de chanoines. [XVIe-XVIIIe siècles].
1 liasse
- 13 Extrait du testament de Jean Edmond d'Oultremont, seigneur de Ballegoye, chanoine de Saint-Lambert. 7 octobre 1675.
1 pièce
- 14 Œuvres et reliefs de Hemricourt, de Lantremange et de l'avouerie de Bleret. [XVe-XVIIe siècles].

-
- 1 liasse
- 15 Stuits de terres à Alleur, à Amay, à Anixhe, à Attenhoven, à Bouffioulx, à Marcinelle, à " Montabaye ", à Velroux, à Villers-Saint-Siméon, à Visé, à Voroux, à Vucht, à Waasmont, à Waremme, à Waroux, à Veldwezelt, à Wihogne, à Xhendremael. 1624-1760.
1 liasse
- 16 Stuits de l'Aumône et de la Fabrique au mois de mars 1792. 2 mars 1792.
1 chemise
- 17 Hypothèque de trois muids d'épeautre contre les pauvres de Waremme. 2 avril 1699.
1 pièce
- 18 Transport d'une rente du monastère de Notre-Dame d'Orval au chapitre Saint-Lambert. 1er juillet 1780.
1 pièce
- 19 Registre aux permissions de tirer de la houille. 1626-1644.
1 volume
- 20 Suppliques aux directeurs du chapitre. 1696-1766.
1 liasse
- 21 Pièces d'administration diverses [XVIIIe siècle].
1 liasse

III. CHAPITRE PRIMAIRE

A. COMPOSITION DU CHAPITRE

1. ÉVÊQUE

- 22 Notification du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière au Conseil privé et au chapitre. 10 avril 1755. 1 pièce
- 23 Pièce concernant la vacance de l'évêché à la mort de Jean-Théodore de Bavière ainsi que l'intérim. 28 novembre 1763. 1 pièce
- 24 Actes relatifs à l'élection du prince-évêque François-Charles de Velbruck. 1771-1772. 1 liasse
- 25 Actes relatifs à l'élection du prince-évêque Constantin-François de Hoensbroeck. 1784. 1 liasse

2. ARCHIDIACRE

- 26 Correspondance concernant Pierre-Louis Jacquet, archidiacre de Hainaut et grand prévôt de Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège. 1674-1706. 1 liasse
- 27 " Comptes de tres noble, tres reverend et tres illustre seigneur Baron de Haxhe archidiacre et tresfoncier dans la tres illustre eglise cathédrale de Liège et de François Joseph Delmer pendant l'année de leur régence de la Compagnie de la Charité pour les secours des pauvres prisonniers qui a commancé le premier dimanche d'octobre 1771 et a finis a pareil jour de l'an 1772 ". 18 décembre 1772. 1 volume

3. PRÉVÔT

- 28 " Répertoire des registres et papiers ou document concernant la Grande Prévôté de Liège comme ils se trouvent à la maison mortuaire de feu Monseigneur le comte d'Horion, grand prévôt, décédé le 24 mai 1759 ". [Milieu XVIIIe siècle]. 2 pièces
- 29 Document relatif à l'arrestation du grand prévôt Paul-Jean de Groesbeeck sur l'ordre du prince-évêque Maximilien-Henri de

-
- Bavière. 29 mars 1654. 1 pièce
- 30 " Comptes par Bovier des reçus et exposés pour Monseigneur le Baron de Wanzoule, grand prévôt de Liège depuis le 20 mars 1736 jusqu'au 20 mars 1737 ". 1737. 1 cahier
- 31 " Registre des charges et tréfonds affectés sur la pêche de Forchufossez [Fourchu-Fossé à Liège] legatée à l'Eglise de Liège par feu Arnold de Wachtendonck, chanoine et grand prévôt, pour célébrer annuellement son anniversaire ". [XVIIe siècle]. 1 volume
- 32 4. DOYEN
Lettre du doyen du chapitre de Saint-Lambert à un destinataire non-identifié ,. 22 juillet 1595. 1 pièce
- 33 Comptes généraux des cens, rentes, chapons et revenus appartenant au doyen et au chapitre à Villers et à Juprelle. [XVIIe siècle ?]. 2 pièces
- 34 " Extrait du registre manuel appartenant au Sieur grand doien de Liege au Grand Hallet reposant ès mains du notaire de Hemptinne à Janexhe [peut-être Anixhe] des chapons dus audit chapitre et des payemens y sont reprint ". 1779-1795. 1 cahier
- 35 5. ÉCOLÂTRE
Fondations de bourses. [XVIIIe siècle]. 1 liasse
- 36 Registre de comptes de l'Écolâtrie. 1688-1693. 1 volume
- 37 " Comptes que rend l'Ecolatre [Matthias] Clercx a Messieurs les Doien et chapitre de la cathédrale de Liège des sommes quil a receu de l'impost du clergé et de la cause de Mounin pendant le siege vacant de l'an 1694 et employés ensuite des intentions du chapitre ". 2 avril 1697. 2 pièces
- 38 Pièces concernant des terres de l'Écolâtrie. 1699. 1 pièce

-
- 39 6. COÛTRE
Registre aux cens à Grivegnée appartenant à la Costrierie. 1495-1574.
1 volume
- 40 7. OFFICIAL
Description de la carrière de plusieurs officials. [XVIIe siècle].
1 pièce
- 41 8. CHANOINES
Enquête judiciaire de l'Officialité concernant un chanoine pour faits de mœurs. 20 janvier 1755.
1 volume
- B. PRÉROGATIVES EXERCÉES AU NOM DE L'ÉVÊQUE*
1. AFFAIRES TEMPORELLES
- A. COLLATION D'OFFICES*
- 42 Nomination par le chapitre d'un échevin à Vottem. 11 avril 1698.
1 pièce
- 43 Pièce concernant la vacance de l'échevinage de Montenaken. 28 mars 1764.
1 pièce
- B. GESTION DE LA MENSE CAPITULAIRE*
- (1) Comptabilité générale
- 44 Registre de comptes généraux. 1535.
1 pièce
- 45 Compte des terres de Saint-Lambert. 20 juin 1753.
1 pièce
- 46 Compte de 1784-1785 rendu par le trésorier de Harlez. 8 mai 1786.
1 cahier
- 47 Comptes du tiers dû à la cathédrale aux 14 août 1787 et de 1791 à 1792. 14 février 1789, 17 mai 1793.
2 pièces

-
- 48 Registre de comptes de 1782 à 1789. 3 octobre 1789. 1 cahier
- 49 " Registre des comptes en achats des grains et des déboursez à cet effet produit à la grande jointe ordonnant d'en donner copie à l'état tiers ". 31 août 1790. 1 volume
- 50 " Compte général relatif aux effets de la cathédrale de Liège, ainsi qu'aux argents reçus et employés pour le transport et conservation desdits effets, de même que pour les personnes les accompagnant d'après les comptes délivrés par le sieur Petitjean ". 1794-1802. 1 volume
- 51 Pièces comptables diverses. [XVIIe-XVIIIe siècles]. 1 chemise
- 52 Registres de revenus de la cathédrale. [Fin XVIIe siècle]. 2 volumes
- 53 Registre des recettes du Scel pour le chapitre cathédral. 1536-1568. 1 volume
- 54 État général sommaire des valeurs et estimations tant en épeautre et en grains durs réduits en épeautre qu'en cens, chapons et rentes ainsi que des tréfonds et de leurs charges. 1603. 1 volume
- Non consultable
- 55 Relevé de toutes les recettes en argent tant de l'année 1685 que des années restant précédemment. 23 décembre 1686. 1 pièce
- 56 - 63 *Registres des recettes en espèces et des exposés tant de l'Aumône que de la Fabrique. 1721-1724, 1729-1732, 1735-1752, 1762-1794.*
- 56 1721-1724. 1 volume
- 57 1729-1732. 1 volume
- 58 1735-1741. 1 volume
- 59 1741-1747. 1 volume

60	1747-1752.	1 volume
61	1762-1767.	1 volume
62	1767-1787.	1 volume
63	1787-1794.	1 volume
64	<i>64 - 67 Registre des recettes et exposés en grains de l'Aumône et de la Fabrique. 1722-1731, 1753-1793.</i> 1722-1731.	1 volume
65	1753-1767.	1 volume
66	1768-1783.	1 volume
67	1784-1793.	1 volume
68	Journal des recettes et des exposés en argent des membres de l'Aumône et de la Fabrique de 1753 à 1762. 27 août 1762.	1 volume
69	Comptes des biens, cens et rentes à Châtelet, à Hanzinelle, à Bouffioulx et à Pont-de-Loup. 1486-1748.	1 liasse
70	Registres aux cens et rentes. 1566, 1674-1699.	2 volumes
71	Registre aux cens. 1724.	1 volume
72	Registre aux rentes. [XVIIIe siècle].	1 pièce
73	Registres aux cens à Lith [NL]. 1477, 1655.	2 volumes

-
- 74 Registre aux cens à Latinne. [XVIe siècle ?].
1 volume
- 75 Registre aux cens de la " curia " de Gorze [FR] (Velm). 1620.
1 pièce
- 76 Registre aux cens à Mons-Crotteux de 1610 à 1659. 10 mai 1661.
1 pièce
- 77 Extrait d'un registre aux rentes et revenus appartenant à un
marguillier de Saive. 9 mai 1684.
1 pièce
- 78 " Registre aux cens et chapons appartenants aux Sieurs Jean Crins
et Lambert Renier, chanoines imperials dans la cathédrale de Liège
eschez pour la Saint-André 1686 et qui se payent en lieu de
Nedren ledit jour Saint-André soub peine d'un florin d'or d'amende
et sont affectez tant à Nedren [Nerem ?], Peanne [Paifve ?] que
Freren [Frères/Vreren)], Wyhogne [Wihogne], Tongre [Tongres
/Tongerén], et allentour ". 1686-1713.
1 volume
- 79 Pièces concernant diverses rentes. 1703-1790.
1 liasse
- 80 Inventaire des dettes pour l'année 1714. 1714.
1 pièce
- 81 (2) Administration des biens
" Exposition des droits du tres-illustre chapitre de l'Eglise
cathédrale de Liège sur la terre d'Attenhove [Attenhoven] et des
preuves de son indépendance du duché de Brabant ", Liège,
Everard Kints. 1738.
1 volume
- 82 Dossier concernant le comté de Horn. [XVIe-XVIIIe siècles].
1 liasse
- 83 *83 - 166 Pièces concernant des terres et autres biens. 1363-1794.*
Aigremont. 1715.
1 chemise
- 84 Alleur. 1624-17 novembre 1751.
1 liasse
- 85 Amay. 1522-1794.

		1 chemise
86	Ans. 1519-1777.	1 liasse
87	Awans et à Loncin. 12 juillet 1684-1727.	1 chemise
88	Bassenge et Roclenge. 1592-1740.	1 chemise
89	Bierset. 15 octobre 1709.	1 chemise
90	Bleret. [XVIe-XVIIIe siècles].	1 chemise
91	Bocholt. 1629-1776.	1 chemise
92	Boirs. 1458-1754.	1 liasse
93	Bombaye. 15 juillet 1712	1 pièce
94	Bouffioulx et Châtelet. 1544-1773.	1 liasse
95	Bouillon. 1595.	1 chemise
96	Braives. 26 février 1700.	1 pièce
97	Bressoux. 1581-1698.	1 chemise
98	Chapon-Seraing. 1671-1777.	1 chemise
99	Cheratte. [XVIIIe siècle].	1 pièce
100	Ciplet. 1708-1749.	1 chemise
101	Cras-Avernas. 1525-1709.	1 liasse

102	Crehen. 1521-1744.	1 chemise
103	Crisnée. 24 février 1730.	1 pièce
104	Diepenbeek. 1587-1746.	1 liasse
105	Dommartin. 6 février 1413.	1 pièce
106	Fexhe-Slins. 1694-1719.	1 liasse
107	Fronville. 1535-1684.	1 chemise
108	Grâce. 30 juillet 1594.	2 pièces
109	Halen. [XVIIIe siècle].	1 chemise
110	Hannêche. 10 février 1757.	1 pièce
111	Hanzinne et Hanzinelle. 1680-1722.	1 chemise
112	Havelange. 19 septembre 1581.	1 pièce
113	Hemricourt. 1583-1707.	1 liasse
114	Herstal et Vivegnis. 1727, 1744.	1 chemise
115	Heks et Horn [NL]. 1526-1792.	1 liasse
116	Hoegaarden. 1626.	pièces
117	Hognoul, Villers-l'Évêque et Xhendremael. 1453-1765.	1 liasse

118	Hollogne-aux-Pierres. 1565-1761.	1 liasse
119	Horion. 1574-1686.	1 chemise
120	Houtain-l'Évêque. 1525-1727.	1 chemise
121	Huy-Petite. 27 juillet 1714.	1 pièce
122	Jesseren. 11 décembre 1780.	3 pièces
123	Jodoigne. [XVIe siècle].	1 pièce
124	Jupille. 1704-1740.	1 chemise
125	Lantin. [XVIe-XVIIe ? siècles].	1 chemise
126	Latinne. 1445-1752.	1 liasse
127	Liège. 1446-[XVIIIe siècle].	1 liasse
128	Liers. 1531-1787.	1 liasse
129	Limont. 1752-1789.	1 chemise
130	Linchet. 2 octobre 1606.	1 pièce
131	Lith [NL]. 1654-1674.	1 liasse
132	Lixhe. 1763-1764.	3 pièces
133	Milmort. [XVIIIe siècle].	1 chemise
134	Mons-Crotteux. 1474-1655.	

		1 chemise
135	Montegnée et Berleur. [XVe-XVIIIe siècles].	1 liasse
136	Mont-Saint-André, Bomal et Nodrengé. 1449-1791.	1 chemise
137	Neeritter [NL]. 1521-1717.	1 chemise
138	Niel. 13 mai 1751.	1 pièce
139	Noorbeek [NL]. [XVe siècle].	1 chemise
140	Oborne. 1529-1709.	1 chemise
141	Odeur. 6 novembre 1719.	1 pièce
142	Oleye. 1470-1754.	1 chemise
143	Omal. 1606-1759.	1 liasse
144	Ombret. 1430-1711.	1 chemise
145	Othée. 1777.	1 pièce
146	Ouffet. 1531-1701.	1 liasse
147	Perwez-en-Condroz. 1405-1637.	1 chemise
148	Poncia. 1662-1764.	1 chemise
149	Racour. [XVIe-XVIIe siècles].	1 chemise
150	Rocourt. 1704-1775.	1 chemise

151	Rouveroy. 19 septembre 1679.	1 pièce
152	Russon [Rutten]. [XVIIIe siècle].	1 pièce
153	Souxhon. 1584-1738.	1 chemise
154	Terbiest. 1627-1772.	1 liasse
155	Tilff. 1393-1787.	1 liasse
156	Velm. 1623-1763.	1 chemise
157	Villereau et Boëlhe. Décembre 1772.	2 pièces
158	Villers-Saint-Siméon. 1469, 1683-1690.	1 chemise
159	Visé et Feneur-lez-Dalhem. 1363-1782.	1 liasse
160	Voroux-Goreux. 1689-1741.	1 liasse
161	Vottem. 1678-[XVIIIe siècle].	3 pièces
162	Vreren. 1559.	1 pièce
163	Waremme. 1675-1699.	1 chemise
164	Waasmont. [XVIe-XVIIIe siècles].	1 liasse
165	Wavre. 1654-1686.	3 pièces
166	Yernawe. 6 mai 1542.	1 pièce

-
- 167 Pièces relatives aux eaux et pêcheries d'Amay et d'Ampsin. 1444-1767. 1 liasse
- 168 Pièces concernant des mines et des houillères à Ans, à Amay, à Bolsée, à Châtelet, à Fragnée, à Montegnée, à Xhovémont. [XVIe-XVIIIe siècles]. 1 liasse
- 169 Vente de bois à Flawinne par les officiers des bois et forêts du comté de Namur. 9 décembre 1626. 1 pièce
- 170 Correspondance et pièces diverses concernant des terres de l'abbaye de Neufmoustier. 1731-1738. 1 chemise
- 171 Transports de rentes devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège. 1576. 1 pièce
- 172 Rendage en héritage de terres devant la cour de justice de Fexhe-Slins. 15 mars 1700. 1 pièce
- 173 Contestation de la validité du testament de Louise Catherine Franxen, Dame de Liers, donatrice au chapitre cathédral de la seigneurie de Liers et des biens annexés. 1761-1763. 1 liasse
- 174 Fragments de répertoire des actes de la Cour foncière de Saint-Lambert jugeant à Assesse. 1586-1636. 1 chemise
- 175 Record de 1475 rendu par les Échevins de Vieux-Waleffe. 1587. 1 pièce
- 176 Extrait du registre aux rôles de la cour de justice de Châtelet. 1681-1687. 1 pièce
- 177 - 221 *Pièces de procédures engageant le chapitre de Saint-Lambert. 1517-1793.*
- 177 Devant la cour souveraine du Brabant. 1686-1754. 1 chemise
- 178 Devant la Chambre impériale. 10 décembre 1762.

		1 pièce
179	Devant le Conseil ordinaire. 1655-1793.	1 liasse
180	Devant la haute et souveraine Cour allodiale de Liège. 12 mai 1641, 17 juillet 1682 et 11 février 1705.	3 pièces
181	Devant la souveraine et capitale Cour féodale de Liège. 1563-1731.	1 chemise
182	Devant la Cour féodale de la Costerie. 1720-1721.	1 chemise
183	Devant la Cour jurée tant censale que féodale de la Chambre de la cathédrale de Liège. 1517-1730.	1 chemise
184	Devant la Cour des Tenants du chapitre Saint-Lambert. 8 novembre 1679.	1 pièce
185	Devant l'Officialité. 1588-1792.	1 liasse
186	Devant le Grand Conseil de Malines, le Tribunal des XXII et la Souveraine Justice des Échevins de Liège. [XVIe-XVIIIe siècle].	1 liasse
187	Devant la Cour aulique et la Souveraine Justice des Échevins de Liège. 1701-1718.	1 liasse
188	Devant le Conseil ordinaire, la Souveraine Justice des Échevins de Liège et la cour de Hologne. 1702-1745.	1 liasse
189	Devant le Conseil ordinaire et la Souveraine Justice des Échevins de Liège. 1666-1793.	1 liasse
190	Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et la haute et souveraine Cour allodiale de Liège. 1705-1707.	1 liasse
191	Devant l'Officialité et la Souveraine Justice des Échevins de Liège. 1566-1573.	1 chemise

-
- | | | |
|-----|--|-----------|
| 192 | Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et les Voirs-Jurés du Cordeau de Liège. 1748-1751. | 1 liasse |
| 193 | Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège. [XVIe-XVIIIe siècles]. | 1 liasse |
| 194 | Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et les Échevins de Tihange. 1591-1715. | 1 liasse |
| 195 | Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et la cour d'Ans. 1700-1701. | 1 chemise |
| 196 | Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et la cour d'Houtain-l'Évêque. 9 décembre 1589, 5 janvier 1591. | 1 chemise |
| 197 | Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et les cours de Villers-Saint-Siméon et Juprelle. 1557-1562. | 1 liasse |
| 198 | Devant la cour de Bassenge. 1587-1593. | 1 liasse |
| 199 | Devant la cour de Bergilers. 1714-1715. | 1 chemise |
| 200 | Devant la cour de Châtelet. [Après juillet 1734]. | 1 pièce |
| 201 | Devant la cour de Crehen. 1701-1702. | 1 liasse |
| 202 | Devant la cour de Fexhe-Slins. 28 juin 1701, [XVIIe siècle]. | 2 pièces |
| 203 | Devant la cour de Fragnée. 20 octobre 1708. | 1 pièce |
| 204 | Devant la cour de Haccourt et Hallembaye. 1752-1755. | 1 chemise |
| 205 | Devant la cour de Herstal. 2, 21 décembre 1752. | 1 pièce |

206	Devant la cour de Houtain. [XVIIe siècle ?].	1 pièce
207	Devant la cour de Jupille. [Après février 1686].	1 pièce
208	Devant la cour de Meeffe. 1er mars 1745.	1 pièce
209	Devant la cour de Milmort. 1er juin 1630.	1 pièce
210	Devant la cour de Mons-Crotteux. 1671-1728.	1 chemise
211	Devant la cour de Montegnée. 1724.	1 pièce
212	Devant la cour de Moxhe. 1696-1786.	1 liasse
213	Devant la cour d'Othée. 1720.	1 chemise
214	Devant la cour d'Ougrée et Sclessin. 1725-1726.	1 liasse
215	Devant la cour de Thys. [XVIIIe siècle].	1 pièce
216	Devant la cour de Tilff. 1685.	1 pièce
217	Devant la cour de Villers-Saint-Siméon. 1749-1750.	1 liasse
218	Devant la cour de Visé. 1648-1731.	1 liasse
219	Devant la cour de Vottem. 5 juillet 1666.	1 pièce
220	Devant la cour de Wanze. 1671-1682.	1 chemise
221	Devant la cour de Waremme. 30 avril 1670.	1 pièce

-
- 222** *C. FISCALITÉ*
Exposé des procédés de perception de l'impôt auprès des églises du diocèse. 1524.
1 volume
- 223** Spécification du record de la dîme de Vottem. 1658-1660.
1 pièce
- 224** Dîme de la Guemine appartenant aux chanoines de la cathédrale en date de l'an 1666. 1666.
1 cahier
- 225** Carte figurative du dîmage de la Guemine. [XVIIIe siècle].
1 chemise
- 226** Dîme à Ville-en-Hesbaye. 29 juillet 1757.
1 pièce
- 227** Dossier concernant le dîmage de Latinne. 1757-1780.
1 liasse
- D. ACTIVITÉS DES COMPTERIES*
- 228** (1) Grande Compterie
" Inventaire des registres aux stuits, reliefs, cens, rentes, trécens et papiers de la Grande Compterie de la ci-devant cathédrale déposés au Bureau des archives du département de l'Ourte [Ourthe]". [Début XIXe siècle].
2 pièces
- 229** Registre des visites demandées à la Grande Compterie pour l'an 1743. 1743-1765.
1 pièce
- 230** *230 - 236 Registre de prébendes. 1687-1794.*
De Maximilien-Henri de Bavière, évêque et prince de Liège, pour l'année 1686. 1687.
1 volume
- 231** De Gaspard de Stockhem pour les années 1743 à 1759. 8 octobre 1760.
1 volume
- 232** De François Vincent Dumoulin pour les années 1754 à 1771. 1773.
1 volume

-
- 233 De Michel Valeran, comte de Borchgrave, pour les années 1756 à 1782. 1784. 1 volume
- 234 De Jean Adolphe de Loë de Wissem pour les années 1764 à 1790. 1790. 1 volume
- 235 De Paul François Hellinx et Pierre Joseph Baët pour les années 1776 à 1794. 1794. 1 volume
- 236 D'Henri Joseph Gérard pour les années 1791 à 1794. 19 janvier 1804 (28 nivôse an XII). 1 volume
- 237 Valeurs des prébendes attribuées aux chanoines de Saint-Lambert. 1724. 1 pièce
- 238 " Note de ce que chaque tréfoncier doit avoir pour 1789 ". 20 décembre 1790. 1 pièce
- 239 *239 - 240 Liste des stuits à reprendre. 1793-1794.*
Pour mars et la Saint-Jean 1793. 1793. 1 pièce
- 240 Pour mars et la Saint-Jean 1794. 1794. 1 pièce
- 241 Stuits à Bierset, à Braives, à Crehen, à Fexhe-Slins, à Houtain-l'Évêque, à Milmort, à Wihogne. 1708-1774. 1 chemise
- 242 *242 - 243 Comptes généraux. 1617, 1619.*
1617. 1 volume
- 243 1619. 1 volume
- 244 Comptes de la recette de Châtelet. 1761-1768. 1 liasse

-
- 245 " Compte de l'avocat Staynier, héritier de feu le capitaine Staynier, des revenus de la grande Compterie du tres illustre chapitre cathédral de Liège dans l'Entre-Sambre-et-Meuse pour l'an 1792 ". 1793. 1 pièce
- 246 Pièces comptables. 1755, 1758. 1 chemise
- 247 Recettes et dépenses faites par Robert de Momalle. [XVIIe siècle]. 1 pièce
- 248 Rentes. 1653, 1713. 2 pièces
- 249 Registre aux distributions de rentes aux chanoines pour l'année 1674. 1674. 1 cahier
- 250 Cens à Fexhe-Slins et à Meerveld [NL]. [XIVe-XVe siècles]. 1 chemise
- 251 Rendage des dîmes de la Grande Compterie. 8 août 1747. 1 pièce
- 252 *252 - 253 Pièces de procédure. 1709, 1734-1736.*
Devant l'Officialité. 1709. 1 pièce
- 253 Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège. 1734-1736. 1 liasse
- 254 (2) Compterie du Grenier
" Inventaire des registres aux stuits, cens, rentes, trécens, documens, papiers, etc. de la compterie du Grenier de l'ex-chapitre cathédral déposés au Bureau des archives du département de l'Ourthe [Ourthe]". [Début XIXe siècle]. 1 cahier
- 255 Relevé des visites effectuées par le receveur du Grenier en 1679. 16 août 1679. 1 pièce
- 256 Stuits de terres à Alleur, à Awans, à Bierset, à Braives, à Fexhe-Slins, à Hollogne, à Juprelle, à Loncin, à Malaxhe, à Milmort, à Othée, à Pousset, à Villers-l'Évêque, à Villers-Saint-Siméon, à

-
- Voroux, à Waremme et à Waasmont. 1708-1788. 1 liasse
- 257 Comptes divers. 1457-1459. 1 chemise
- 258 *258 - 260 Registres de comptes. 1578, 1606-1623 et 1776.*
1578. 1 volume
- 259 1606-1623. 1 volume
- 260 1776. 1 volume
- 261 Extraits de registres aux rentes. 1570-1697. 1 chemise
- 262 Procédures devant la cour jurée de la Chambre de l'Église de Liège.
17 mai 1453, 14 février 1735. 2 pièces
- 263 Procédure devant notaire dans l'affaire qui oppose Roland Ernest
de Grumsel, au nom de la demoiselle Isabelle Claire de Grumsel,
aux chanoines de la cathédrale Saint-Lambert au sujet d'une rente
due au membre du Grenier. 1734-1737. 1 chemise
- 264 (3) Compterie des Anniversaires
" Inventaire des registres aux cens, rentes, trécens et papiers de la
compterie aux Anniversaires de l'ex-cathédrale déposés aux
Archives de département de l'Ourte [Ourthe]". [Début XIXe siècle].
1 cahier
- 265 Fondations de messes. 1527-1790. 1 chemise
- 266 Cartabelles des messes anniversaires des défunts. 1769, 1770 et
1772. 3 cahiers
- 267 Table des charges de la fondation de feue Elisabeth de Liboy,
béguine de Saint-Christophe. 1767-1794. 1 volume

-
- 268 Revenus de la fondation d'Elisabeth de Liboy. 1777-1782. 2 pièces
- 269 269 - 270 Extraits de registres aux stuits. 1577-1747.
1577-1593. 1 pièce
- 270 1590-1747. 1 pièce
- 271 Stuits à Attenhoven, à Fexhe-Slins, à Heks, à Lantremange, à Limont, à Lixhe et à Neeritter [NL]. 1712-1775. 1 chemise
- 272 Pièce comptable. 1680-1681. 1 pièce
- 273 Comptes généraux. 1793-1794. 1 chemise
- 274 Fragments de comptes. [XVIIIe siècle]. 1 chemise
- 275 " Comptes de Robert de Lintermans, receveur du membre de l'Anniversaire au quartier de Saint-Trond pour les années 1719, 1720, 1721 et 1722 ". 1723. 1 pièce
- 276 " Comptes de Robert de Lintermans, receveur du membre de l'Anniversaire au quartier de Saint-Trond pour les années 1727, 1728 et 1729 ". 1729. 1 pièce
- 277 " Comptes des perdutions de l'anniversaire du prince Maximilien rendu le 27 novembre 1776 par le chanoine de Limbourg au tréfoncier baron de Stockhem en qualité de grand chantre ". 1789. 1 cahier
- 278 Extraits de registres aux cens et aux rentes. 1527-1677. 2 pièces
- 279 Rentes à Argenteau-Hermalle [Hermalle-sous-Argenteau], à Biernimont et autres lieux. 1542-1768. 1 liasse

-
- 280** *280 - 288 Pièces concernant des terres et autres biens. 1557-1782.*
Argenteau-Hermalle [Hermalle-sous-Argenteau]. 1557-1768. 1 chemise
Non consultable
- 281** Awans. 2 juin 1587. 1 pièce
Non consultable
- 282** Bettincourt. [XVIe siècle]-1712. 1 chemise
Non consultable
- 283** Biernimont 1639-1767. 1 chemise
- 284** Crisnée, Liège et Jesseren. 1655-1762. 1 chemise
- 285** Gramrade et Terbiest. 1772-1782. 1 chemise
- 286** Herck [Herk-de-Stad]. [XVIe siècle]. 1 chemise
- 287** Herstal et Oupeye. [XVIe siècle]. 1 chemise
- 288** Warfusée. 12 janvier 1705. 1 pièce
- 290** *290 - 292 Pièces de procédure. 1575-1738.*
Devant la Souveraine et Capitale Cour féodale. 1577. 1 pièce
- 291** Devant la cour de Beaurieu et d'Oupeye. 1575-1656. 1 chemise
- 292** Devant la cour de Mons-Crotteux. 1738. 1 chemise
- 293** (4) Compterie de la Fabrique
" Inventaire des registres, documens et papiers de la Compterie de
la Fabrique de l'ex-cathédrale ". 31 janvier 1805 (11 pluviôse an
XIII). 1 pièce

-
- 294 Relief de terres à Villers-l'Évêque. [XVIe-XVIIe siècles]. 2 pièces
- 295 Stuits à Haccourt et à Lowaige [Lauw]. 12 mars 1709, 18 avril 1752. 2 pièces
- 296 Pièces comptables diverses. 1649-[XVIIIe siècle]. 1 chemise
- 297 *297 - 298 Comptes généraux des membres de la Fabrique et du Meuble rendus par le receveur Dieudonné Hubar. 1718, 1720.* 1718. 1 volume
- 298 1720. 1 volume
- 299 Second registre des comptes généraux de la Fabrique rendus par le receveur Laurent Jehoye. 1733. 1 volume
- 300 Second registre des comptes généraux de la Fabrique rendus par les receveurs Montée et Lerond. 1743. 1 volume
- 301 Second registre des comptes généraux de la Fabrique rendus par les receveurs Renard et Colson. 1746. 1 volume
- 302 Comptes généraux des membres de la Fabrique et du Meuble, tant en grains qu'en argent et autres émoluments, rendus par Grégoire Norbert Grégoire. 1747. 1 volume
- 303 Comptes généraux des membres de la Fabrique et du Meuble, tant en grains qu'en argent et autres émoluments, rendus par A. de Chesne. 1752. 1 volume
- 304 *304 - 321 Comptes généraux des membres de la Fabrique et du Meuble, tant en grains qu'en argent et autres émoluments, rendus par Erasme Boumal. 1778-1784, 1786-1792.* 1778. 1 volume

305	1779.	1 volume
306	1780.	1 volume
307	1781.	1 volume
308	1782.	1 volume
309	1783.	1 volume
310	1784.	1 volume
311	1786.	1 volume
312	1787.	1 volume
313	1788.	1 volume
314	1789.	1 volume
315	1789.	1 volume
316	1790.	1 volume
317	1790.	1 volume
318	1791.	1 volume
319	1791.	1 volume
320	1792.	1 volume

-
- 321 1792. 1 volume
- 322 Registre aux recettes et exposés du membre de la Fabrique. 1679-1681. 1 volume
- 323 Registre des restances dues par les membres du Meuble aux membres de la Grande Compterie, du Grenier et des Anniversaires. 1471-1481. 1 volume
- 324 Listes des droits du Grand Scel dus à la Fabrique. 1760-1792.
- 325 Registre des Recettes du Scel pour la Fabrique. 17 août 1729-31 août 1793.
- 326 *326 - 327 Registre aux rentes. 1468, 1471-1472.*
1468. 1 volume
- 327 1471-1472. 1 volume
- 328 Registre des reliquats du compte de la charge de sacristain de la cathédrale de 1633 à 1654 inclus. 10 décembre 1657. 1 pièce
- 329 Notule des sommes reçues par Jorisson provenant du tronc du Crucifix des Miracles. 1781. 1 volume
- 330 " Registre qui doit estre gardé par Gerard Falaix dans la chambre où il travaille les cirres pour Messeigneurs de la cathedrale ". 14 juillet 1747. 1 volume
- 331 " Registre qui doit estre gardé par Hubert Hapsentcine de la tres illustre cathedrale dans la chambre aux cirs fait le 16 aoust 1748 ". 25 août 1775. 1 volume
- 332 Listes de l'argenterie attachée au Crucifix des Miracles dans la cathédrale Saint-Lambert. 25 avril 1759, 26 mars 1777. 2 pièces
- 333 Achat de six grands chandeliers d'argent pour la cathédrale à Jean

-
- Marie Velleclair, orfèvre à Paris. 1740-1741. 1 liasse
- 334 Dossier concernant la construction, l'entretien et l'ameublement d'églises, de maisons pastorales et vicariales. 1769-1792. 1 liasse
- 335 État des réparations faites à la maison pastorale de Saint-Jean payées par le maître de l'hôpital Saint-Abraham, extrait des comptes de 1789. [Après 1789]. 1 liasse
- 336 Procédure devant l'Officialité. 1567. 1 volume
- 337 (5) Compterie de l'Aumône
Relevé d'archives et de papiers de l'Aumône. [XVIIIe siècle]. 1 volume
- 338 " Inventaire des registres, documens et papiers de la compterie de l'aumône des Pauvres, dans la cathédrale ". 14 mars 1806. 1 cahier
- 339 Visitations de terres à Glons. [XVIIIe siècle]. 1 pièce
- 340 Extrait d'un stock. 1750. 1 liasse
- 341 Extrait du stock de l'Aumône contre le prélocuteur Saive. 12 avril 1717. 1 pièce
- 342 Fragment calciné d'un registre aux stocks. [XIVe siècle]-1573. 1 volume
- 343 Répertoire des biens. 1544-1587. 1 volume
- 344 *344 - 348 Registre aux reliefs et aux biens de l'Aumône. 1569-1782.*
1569-1775. 1 volume
- 345 1593-1675 1 volume

346	[XVIe siècle].	1 volume
347	1697.	1 volume
348	1703-1782.	1 volume
349	<i>349 - 350 Registres des biens de l'Aumône. 1603, 1733.</i> 1603.	1 volume
350	1733.	1 volume
351	<i>351 - 419 Registres des biens et des " mandats " de la cathédrale.</i> <i>1624-1629, 1636-1792.</i> 1624-1625.	1 volume
352	1626-1627.	1 volume
353	1628-1629.	1 volume
354	1636-1637.	1 volume
355	1638-1639.	1 volume
356	1640-1641.	1 volume
357	1642-1643.	1 volume
358	1644-1645.	1 volume
359	1646-1647.	1 volume

360	1648-1649.	1 volume
361	1650-1651.	1 volume
362	1652-1653.	1 volume
363	1654-1655.	1 volume
364	1656-1657.	1 volume
365	1658-1659.	1 volume
366	1660-1661.	1 volume
367	1662-1663.	1 volume
368	1664.	1 volume
369	1665-1666.	1 volume
370	1667-1668.	1 volume
371	1669-1670.	1 volume
372	1671-1672.	1 volume
373	1673-1674.	1 volume
374	1675-1676.	1 volume
375	1677-1678.	1 volume
376	1679-1680.	1 volume

		1 volume
377	1681-1682.	1 volume
378	1683-1684.	1 volume
379	1685-1686.	1 volume
380	1687-1688.	1 volume
381	1689-1690.	1 volume
382	1691-1692.	1 volume
383	1693-1694.	1 volume
384	1695-1696.	1 volume
385	1697-1698.	1 volume
386	1699-1700.	1 volume
387	1701-1703.	1 volume
388	1704-1705.	1 volume
389	1706-1707.	1 volume
390	1708-1709.	1 volume
391	1710-1711.	1 volume
392	1712-1713.	1 volume

393	1714-1715.	1 volume
394	1716-1717.	1 volume
395	1718-1719.	1 volume
396	1720-1721.	1 volume
397	1722-1723.	1 volume
398	1724-1725.	1 volume
399	1726-1727.	1 volume
400	1728-1729.	1 volume
401	1730-1732.	1 volume
402	1733-1735.	1 volume
403	1736-1738.	1 volume
404	1739-1741.	1 volume
405	1742-1744.	1 volume
406	1745-1747.	1 volume
407	1748-1750.	1 volume
408	1751-1753.	1 volume

409	1754-1756.	1 volume
410	1757-1759.	1 volume
411	1760-1762.	1 volume
412	1763-1765.	1 volume
413	1766-1768.	1 volume
414	1769-1771.	1 volume
415	1772-1775.	1 volume
416	1776-1779.	1 volume
417	1780-1783.	1 volume
418	1784-1787.	1 volume
419	1788-1792.	1 volume
	<i>420 - 428 Registres manuels aux biens et aux charges du membre de l'Aumône. 1685-1732.</i>	
420	1685-1688.	1 volume
421	1689-1692.	1 volume
422	1693-1696.	1 volume
423	1697-1700.	1 volume

424	1701-1704.	1 volume
425	1705-1708.	1 volume
426	1709-1716.	1 volume
427	1717-1724.	1 volume
428	1725-1732.	1 volume
429	<i>429 - 434 Registres aux stuits. 1513-1793.</i> 1513-1575.	1 volume
430	1528-1671.	1 volume
431	1600-1643.	1 volume
432	1656-1707.	1 volume
433	1707-1731.	1 volume
434	1731-1793.	1 volume
435	Extrait de registre aux stuits. 1669-1700.	1 chemise
436	Extrait des registres aux stuits du membre de l'Aumône de la cathédrale pour les années 1590 à 1740 concernant des biens situés à Herstal. 1742.	2 pièces
437	Stuits à Ans, à Froidmont, à Kemexhe, à Lexhy, à Othée et à Velroux. 1702-1786.	1 chemise

	<i>438 - 497 Registres des revenus des stuits en épeautre. 1730-1786, 1789, 1790, 1792.</i>	
438	1730.	1 volume
439	1731.	1 volume
440	1732.	1 volume
441	1733.	1 volume
442	1734.	1 volume
443	1735.	1 volume
444	1736.	1 volume
445	1737.	1 volume
446	1738.	1 volume
447	1739.	1 volume
448	1740.	1 volume
449	1741.	1 volume
450	1742.	1 volume
451	1743.	1 volume
452	1744.	1 volume

453	1745.	1 volume
454	1746.	1 volume
455	1747.	1 volume
456	1748.	1 volume
457	1749.	1 volume
458	1750.	1 volume
459	1751.	1 volume
460	1752.	1 volume
461	1753.	1 volume
462	1754.	1 volume
463	1755.	1 volume
464	1756.	1 volume
465	1757.	1 volume
466	1758.	1 volume
467	1759.	1 volume
468	1760.	1 volume
469	1761.	1 volume

		1 volume
470	1762.	1 volume
471	1763.	1 volume
472	1764.	1 volume
473	1765.	1 volume
474	1766.	1 volume
475	1767.	1 volume
476	1768.	1 volume
477	1769.	1 volume
478	1770.	1 volume
479	1771.	1 volume
480	1772.	1 volume
481	1773.	1 volume
482	1774.	1 volume
483	1775.	1 volume
484	1776.	1 volume
485	1777.	1 volume

486	1778.	1 volume
487	1779.	1 volume
488	1780.	1 volume
489	1781.	1 volume
490	1782.	1 volume
491	1783.	1 volume
492	1784.	1 volume
493	1785.	1 volume
494	1786.	1 volume
495	1789.	1 volume
496	1790.	1 volume
497	1792.	1 volume
498	Registre de comptes. 1485.	1 volume
499	<i>499 - 504 Registres aux comptes généraux. 1603-1619, 1680.</i> 1603-1606.	1 volume
500	1607-1608.	1 volume

501	1609-1610.	1 volume
502	1611-1613.	1 volume
503	1614-1619.	1 volume
504	1680.	1 volume
	<i>505 - 564 Comptes généraux rendus par le receveur Dieudonné Hubar. 1685-1721.</i>	
505	1685.	1 volume
506	1686.	1 volume
507	1686.	1 volume
508	1687.	1 volume
509	1687.	1 volume
510	1688.	1 volume
511	1688.	1 volume
512	1689.	1 volume
513	1689.	1 volume
514	1690.	1 volume
515	1690.	1 volume

516	1691.	1 volume
517	1691.	1 volume
518	1692.	1 volume
519	1692.	1 volume
520	1693.	1 volume
521	1693.	1 volume
522	1694.	1 volume
523	1694.	1 volume
524	1695.	1 volume
525	1695.	1 volume
526	1696.	1 volume
527	1696.	1 volume
528	1697.	1 volume
529	1698.	1 volume
530	1698.	1 volume
531	1699.	1 volume
532	1699.	1 volume

		1 volume
533	1700.	1 volume
534	1700.	1 volume
535	1701.	1 volume
536	1701.	1 volume
537	1702.	1 volume
538	1702.	1 volume
539	1703.	1 volume
540	1703.	1 volume
541	1704.	1 volume
542	1704.	1 volume
543	1705.	1 volume
544	1705.	1 volume
545	1706.	1 volume
546	1706.	1 volume
547	1707.	1 volume
548	1707.	1 volume

549	1708.	1 volume
550	1709.	1 volume
551	1710.	1 volume
552	1711.	1 volume
553	1712.	1 volume
554	1713.	1 volume
555	1714.	1 volume
556	1715.	1 volume
557	1716.	1 volume
558	1717.	1 volume
559	1718.	1 volume
560	1719.	1 volume
561	1720.	1 volume
562	1721.	1 volume
563	1721.	1 volume
564	1721.	1 volume

	<i>565 - 573 Comptes généraux rendus par le receveur Jean Guillaume Sarton. 1722-1730.</i>	
565	1722.	1 volume
566	1723.	1 volume
567	1724.	1 volume
568	1725.	1 volume
569	1726.	1 volume
570	1727.	1 volume
571	1728.	1 volume
572	1729.	1 volume
573	1730.	1 volume
	<i>574 - 584 Comptes généraux rendus par le receveur A. D. J. Marnette. 1731-1741.</i>	
574	1731.	1 volume
575	1732.	1 volume
576	1733.	1 volume
577	1734.	1 volume
578	1735.	1 volume

579	1736.	1 volume
580	1737.	1 volume
581	1738.	1 volume
582	1739.	1 volume
583	1740.	1 volume
584	1741.	1 volume
	<i>585 - 592 Comptes généraux de toutes les rentes tant en grains qu'en espèces et des autres émoluments rendus par le receveur Grégoire Norbert Grégoire pour A. Marnette. 1742-1749.</i>	
585	1742.	1 volume
586	1743.	1 volume
587	1744.	1 volume
588	1745.	1 volume
589	1746.	1 volume
590	1747.	1 volume
591	1748.	1 volume
592	1749.	1 volume

*593 - 609 Comptes généraux rendus par le receveur Jean Rainier
Louis de Chesne. 1750-1766.*

593	1750.	1 volume
594	1751.	1 volume
595	1752.	1 volume
596	1753.	1 volume
597	1754.	1 volume
598	1755.	1 volume
599	1756.	1 volume
600	1757.	1 volume
601	1758.	1 volume
602	1759.	1 volume
603	1760.	1 volume
604	1761.	1 volume
605	1762.	1 volume
606	1763.	1 volume
607	1764.	1 volume

608	1765.	1 volume
609	1766.	1 volume
610	Comptes généraux rendus par le receveur Pierre Lacroix. 1767.	1 volume
	<i>611 - 654 Comptes généraux rendus par le receveur Erasme Boumal. 1768-1792.</i>	
611	1768.	1 volume
612	1769.	1 volume
613	1770.	1 volume
614	1771.	1 volume
615	1772.	1 volume
616	1773.	1 volume
617	1774.	1 volume
618	1775.	1 volume
619	1776.	1 volume
620	1777.	1 volume
621	1778.	1 volume
622	1778.	1 volume

623	1779.	1 volume
624	1779.	1 volume
625	1780.	1 volume
626	1780.	1 volume
627	1781.	1 volume
628	1781.	1 volume
629	1782.	1 volume
630	1782.	1 volume
631	1783.	1 volume
632	1783.	1 volume
633	1784.	1 volume
634	1784.	1 volume
635	1785.	1 volume
636	1785.	1 volume
637	1786.	1 volume
638	1786.	1 volume
639	1787.	

1 volume

640 1787.

1 volume

641 1788.

1 volume

642 1788.

1 volume

643 1789.

1 volume

644 1789.

1 volume

645 1789.

1 volume

646 1790.

1 volume

647 1790.

1 volume

648 1790.

1 volume

649 1791.

1 volume

650 1791.

1 volume

651 1791.

1 volume

652 1792.

1 volume

653 1792.

1 volume

654 1792.

1 volume

655 Extrait d'un registre comptable pour l'année 1603. 1686

1 pièce

-
- 656 Extrait d'un registre comptable du membre de l'Aumône de 1390 à 1406. [XVIIIe siècle]. 1 pièce
- 657 Extrait d'un registre comptable pour l'année 1772. 15 mai 1816. 1 pièce
- 658 Fragment des comptes généraux du membre de l'Aumône de 1566 avec restances des années antérieures depuis 1552. 1566. 1 cahier
- 659 Fragment des comptes généraux du membre de l'Aumône pour l'année 1685 rendus par Dieudonné Hubar. 1685. 1 pièce
- 660 - 672 *Fragments de registres comptables. 1455-1460, 1463-1464, 1468-1470, 1473-1474, 1477-1482, 1487-1490, 1492-1494, 1498-1508.*
- 660 1455-1457. 1 volume
- 661 1458-1460. 1 volume
- 662 1463-1464. 1 volume
- 663 1468-1470. 1 volume
- 664 1473-1474. 1 volume
- 665 1477-1478. 1 volume
- 666 1479-1480. 1 volume
- 667 1481-1482. 1 volume
- 668 1487-1488. 1 volume
- 669 1489-1490. 1 volume

		1 volume
670	1492-1494.	1 volume
671	1498-1502.	1 volume
672	1503-1508.	1 volume
673	Pièce comptable. 1694.	1 pièce
674	Registre des recettes et des récoltes. 1372-1373.	1 volume
	<i>675 - 692 Journal général des recettes et des récoltes des censes tant en diverses espèces de grains qu'en épeautre et en avoine. 1606-1623.</i>	
675	1606.	1 volume
676	1607.	1 volume
677	1608.	1 volume
678	1609.	1 volume
679	1610.	1 volume
680	1611.	1 volume
681	1612.	1 volume
682	1613.	1 volume
683	1614.	1 volume

684	1615.	1 volume
685	1616.	1 volume
686	1617.	1 volume
687	1618.	1 volume
688	1619.	1 volume
689	1620.	1 volume
690	1621.	1 volume
691	1622.	1 volume
692	1623.	1 volume
693	<i>693 - 695 Registres des recettes en épeautre. 1630-1635.</i> 1630-1631.	1 volume
694	1632-1633.	1 volume
695	1634-1635.	1 volume
696	<i>696 - 697 Registres des restances. 1494, 1512.</i> 1494.	1 volume
697	1512.	1 volume
698	Livre des restances du membre de l'Aumône de la cathédrale. 1586-1684.	

1 volume

699 - 700 Registres manuels des restances du membre de l'Aumône de la cathédrale. 1675-1723.

699

1675-1714.

1 volume

700

1714-1723.

1 volume

701 - 763 Registre aux biens, revenus, charges et dépenses. 1384, 1391, 1393-1394, 1396-1402, 1404, 1406-1407, 1409-1413, 1416-1425, 1429-1442, 1445-1447, 1449-1451, 1455-1461, 1464-1542, 1546-1555, 1557-1605.

701

1384.

1 volume

702

1391.

1 volume

703

1393-1394.

1 volume

704

1396-1399.

1 volume

705

1400-1402.

1 volume

706

1404.

1 volume

707

1406-1407.

1 volume

708

1409-1411.

1 volume

709

1412-1413.

1 volume

710

1416-1419.

1 volume

711

1420-1425.

1 volume

712	1429-1432.	1 volume
713	1433-1437.	1 volume
714	1438-1442.	1 volume
715	1445-1447.	1 volume
716	1449-1451.	1 volume
717	1455-1457.	1 volume
718	1457-1461.	1 volume
719	1464-1469.	1 volume
720	1470-1473.	1 volume
721	1474-1476.	1 volume
722	1477-1481.	1 volume
723	1482-1485.	1 volume
724	1486-1489.	1 volume
725	1490-1493.	1 volume
726	1494-1496.	1 volume
727	1497-1499.	1 volume

728	1500-1503.	1 volume
729	1504-1507.	1 volume
730	1508-1510.	1 volume
731	1511-1513.	1 volume
732	1514-1516.	1 volume
733	1517-1519.	1 volume
734	1520-1522.	1 volume
735	1523-1525.	1 volume
736	1526-1528.	1 volume
737	1529-1531.	1 volume
738	1532-1534.	1 volume
739	1535-1537.	1 volume
740	1538-1540.	1 volume
741	1541-1542.	1 volume
742	1546-1550.	1 volume
743	1551-1553.	1 volume
744	1554-1555.	1 volume

		1 volume
745	1557-1559.	1 volume
746	1560-1562.	1 volume
747	1563-1565.	1 volume
748	1566-1568.	1 volume
749	1569-1571.	1 volume
750	1572-1574.	1 volume
751	1575-1577.	1 volume
752	1578-1580.	1 volume
753	1581-1583.	1 volume
754	1584-1586.	1 volume
755	1587-1589.	1 volume
756	1590-1592.	1 volume
757	1593-1594.	1 volume
758	1597-1598.	1 volume
759	1599-1601.	1 volume
760	1602.	1 volume

761	1603.	1 volume
762	1604.	1 volume
763	1605.	1 volume
764	Registre des rentes en épeautre. [XVe siècle ?].	1 volume
765	" Recollectio reddituum et proventium membri Elemosinae cath. Eccl. Leod. cum eorum foundationibus facta circa anno 1570 per Egidium Oley dicti membri receptorem ", recueil des revenus et des récoltes avec leurs fondations réalisé vers 1570 par le receveur Gilles Oley. 1570.	1 volume
766	Extrait du registre aux cens et aux rentes de Mathieu de Soumagne, seigneur de Fraineux, et des payes que lui doit le Sieur Rambot. 15 mai 1741.	1 pièce
767	Extrait d'un registre in-folio aux cens et aux rentes appartenant aux seigneurs tréfonciers barons de Stockhem. 1765.	1 pièce
768	Extrait d'un registre aux cens et aux rentes commençant en l'an 1555 qui a appartenu à feu Raes de Goyet et à ses enfants, reposant actuellement dans les mains du révérend prêtre Melchior Guillaume Conincx. [XVIIIe siècle].	1 pièce
769	Liste des rentes et fermages dus à l'Aumône par des habitants de Herstal. [2e moitié XVIIIe siècle].	2 pièces
	Non consultable	
770	Paiements de rentes. 1640, 1681 et 1793.	3 pièces
	Non consultable	
771	Restitution de rentes par les chanoines de l'Aumône. 23 avril 1652.	1 pièce
772	Pièces concernant des rentes en épeautre. [XVIIIe siècle].	1 pièce

773	773 - 776 <i>Registres des tréfonds et des charges. 1709-1743, 1747-1752.</i> 1709-1714.	1 volume
774	1715-1730.	1 volume
775	1731-1743.	1 volume
776	1747-1752.	1 volume
777	Registre des pertes non résolues depuis plusieurs années pour 1745. 1745.	1 volume
778	778 - 782 <i>Pièces concernant des terres et autres biens. 1656- [XVIIIe siècle].</i> Hasselbroek. 5 juillet 1656.	1 pièce
779	Juprelle. [XVIIIe siècle].	1 liasse
780	Aux Tawes (Liège). [XVIIe siècle ?].	2 pièces
781	Velroux, Houtain Saint-Siméon et Villers-l'Évêque. [XVIe-XVIIe siècle].	1 chemise
782	Voroux, Fexhe-Slins, Liers, Anixhe. 1675-1731.	1 chemise
783	Mesurages de terres à Fexhe et à Thys. 1705, 1763 et 1809.	3 pièces
784	Rendages de biens. 1716-1738.	1 liasse
785	Articles directoires et examinations par les chanoines de la cathédrale d'un bien enfoncé dans une pièce de terre appartenant au monastère du Val Saint-Lambert appelée " Fosse del'Saux ",	

- près d'Ans. 29 janvier 1723. 1 pièce
- 786** Records rendus par les Échevins du ban d'Amay avec mesures et partages de terres. 5 décembre 1542. 1 pièce
- 787** Extrait du record des Voirs-Jurés des Charbonnages du 26 juin 1714. 1714. 1 pièce
- 788** Purgements de rentes et surrogations. 1597, 1695, 1700-1782. 1 liasse
- 789** Transport et cessions de rentes, de terres et autres biens. 1623-1701. 1 liasse
- 790** Actes de transactions. 1696-1700. 1 liasse
- Non consultable
- 791** Visitation faite par les Voirs-Jurés des Charbonnages à la voirie du Chamal. 22 mars 1684. 1 pièce
- 792** Extrait de rôle de la cour de Wanze. 14 novembre 1682. 1 pièce
- 793** *793 - 819 Dossiers et pièces de procédures. 1590-1793.*
Devant le Conseil ordinaire. 1711-1717. 1 liasse
- 794** Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et le Conseil ordinaire. 1665-1716. 1 liasse
- 795** Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et les Voirs-Jurés du Cordeau. 1704-1741. 1 chemise
- Non consultable
- 796** Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et la cour de Herstal. 19 juillet 1748. 1 pièce
- 797** Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et la cour de Seraing. 1726-1735.

		1 liasse
798	Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et la cour de Warfusée. 1722-1723.	1 liasse
799	Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège. 1597-1792.	1 liasse
800	Devant les Voirs-Jurés des Charbonnages. 1590-1732.	1 liasse
801	Devant la cour de Bergilers. 1708-1734.	1 liasse
802	Devant la cour d'Argenteau et Hermalle. 1722-1727.	1 liasse
803	Devant la cour de Brus. [XVIIIe siècle].	1 liasse
804	Devant la cour de Haccourt et Hallembaye. 1666-1727.	1 liasse
805	Devant la cour de Herstal. 1614-1793.	1 liasse
806	Devant les cours de Herstal et de Wandre. 1760-1762.	1 liasse
807	Devant la cour d'Hollogne-aux-Pierres. 17 décembre 1726.	1 pièce
808	Devant la cour de Marcinelle et Couillet. 1722-1723.	1 liasse
809	Devant la cour de Nivelles. 22 avril, 19 novembre 1749.	2 pièces
810	Devant la cour d'Oreye. 1693-1694.	1 liasse
811	Devant la cour d'Othée. 1718-1719.	1 liasse
812	Devant la cour de Rocourt. 7 mars 1663, 15 juin 1668.	2 pièces
813	Devant la cour de Seraing. 1726-1735.	

		1 liasse
814	Devant la cour de Thys. 1698-1699.	2 pièces
815	Devant la cour de Viemme. [XVIIIe siècle].	1 pièce
816	Devant la cour de Villers-l'Évêque. 12 février 1750.	1 pièce
817	Devant la cour de Voroux. 1663-1716.	1 liasse
818	Devant la cour de Wanze. 4 octobre 1672.	1 pièce
819	Devant la cour de Warfusée. [XVIIIe siècle].	1 chemise
820	Déminements, saisines et bannissements. 1617-1772.	1 liasse
821	Plaidoyer en faveur d'un débiteur de la compterie de l'Aumône. 18 août 1707.	1 pièce
822	Notule des poursuites faites à l'instance des chanoines de la cathédrale et de leur receveur Sarton. 1727.	1 pièce
823	(6) Compterie de l'Indult Registre de comptes des années 1760 et suivantes. 8 mai 1776.	1 volume
824	Quittances du chanoine Henault, receveur de l'Indult. 1758-1788.	1 liasse
825	2. AFFAIRES SPIRITUELLES Dossier concernant les autels Saint-Barthélemy, Saint-Rémy et Saint-Lambert de la cathédrale. 1604-1765.	1 chemise
826	Dossier concernant l'autel Sainte-Agnès dans la cathédrale Saint-Lambert. 1679.	3 pièces

827 Fondation des autels Sainte-Marie et Saint-André. 4 août 1690.
1 pièce

IV. CHAPITRE SECONDAIRE

A. COMMUNS BÉNÉFICIERES

- 828** " Inventaire des registres aux cens, rentes, trécens et papiers des Communs Bénéficiers de l'ex-cathédrale déposés aux Archives du département de l'Ourte [Ourthe]". [Début XIXe siècle].
1 cahier
- 829** Pièces concernant les messes des Communs Bénéficiers. [XVIe-
XVIIe siècles].
1 chemise
Non consultable
- 830** Stuits à Bissen, à Hanefte et à proximité de l'abbaye de Saint-Gilles
à Liège. 1675, 1699 et 1727.
1 chemise
- 831** Extrait des comptes rendus par le receveur des Communs
Bénéficiers. 1622-1645.
1 pièce
- 832** Reportation de rentes au profit des Communs Bénéficiers. 22 mars
1533.
1 pièce
- 833** Pièces concernant des rentes. 1540-1701.
1 liasse
- 834** 834 - 839 PIÈCES CONCERNANT DES TERRES. 1471-1612.
Jeneffe. 1598.
1 pièce
Non consultable
- 835** Kemexhe. 26 janvier 1578.
1 pièce
Non consultable
- 836** Lantremange. 27 novembre 1471.
1 pièce
Non consultable
- 837** Limont. 1612.
1 pièce
Non consultable
- 838** Roest. 27 février 1551.
1 pièce

-
- Non consultable
- 839** Xhendremael. 29 octobre 1577, 18 juillet 1548. 2 pièces
Non consultable
- 840** Actes passés entre les sœurs grises de Huy et les Communs Bénéficiers concernant des rentes. 1744-1771. 1 chemise
- 841** 841 - 849 PIÈCES DE PROCÉDURE. 1590-[FIN XVIIIÈ SIÈCLE].
Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et le Conseil ordinaire. 1640-1673. 1 liasse
- 842** Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et la cour de justice de Jupille. 1590. 1 chemise
- 843** Devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et la cour de justice d'Oupeye. 1643-1735. 1 liasse
- 844** Devant la cour de justice d'Amay. [XVIe siècle]. 1 pièce
Non consultable
- 845** Devant la cour de justice de Brus. 1697, 1715. 2 pièces
Non consultable
- 846** Devant la cour de justice de Chênée. 1er octobre 1727. 1 pièce
Non consultable
- 847** Devant la cour de justice de Huy. [XVIIe siècle]. 1 pièce
Non consultable
- 848** Devant la cour de justice de Limont. 4 mai 1440. 1 pièce
Non consultable
- 849** Devant la cour de justice d'Ougrée et Sclessin. 1714-1726. 1 liasse
Non consultable

B. CHAPITRE SAINT-MATERNE

- 850 " Répertoire des registres et papier concernant le Collège de Saint-Materne reposant présentement à la Compterie du grenier de la cathédrale de Liège ". 4 mars 1796.
1 pièce
- 851 Dossier concernant la Confraternité et la messe de la Sainte-Trinité fondée par Jacques Morialmé, chanoine de Saint-Materne. 1522-1756.
1 liasse
- 852 Pièce relative à l'autel Saint-Materne de la cathédrale. 25 avril 1541.
1 pièce
- 853 Pièces de procédure devant l'Officialité. 1665.
1 volume
- C. CHANOINES DE LA PETITE TABLE*
- 854 Pièces de procédure devant la Souveraine Justice des Échevins de Liège et l'Officialité. 1566-1573.
1 chemise
- Non consultable

V. CONFRATERNITÉS

- 855 " Inventaire des registres aux restances, comptes généraux, documens et papiers de la Confraternité Saint-Luc dans la cathédrale ". [Début XIXe siècle]. 1 pièce
- 856 Pièce concernant la confrérie Sainte-Croix. [XVIe siècle]. 1 pièce

VI. AVOUERIE DE HESBAYE

- 857** Relevé des possesseurs d'un fief de 15 verges grandes de terre en la hauteur de Roloux, en lieu dit " alle terre a Bouxhon ". 1675-1735.
1 chemise
- 858** Transport de terres à Fexhe et à Voroux devant la Cour féodale de l'avouerie de Hesbaye. 1412, 1457 et 1484.
3 pièces
- 859** Pièces de procédure devant la Cour féodale de l'avouerie de Hesbaye et la Cour féodale d'Aigremont. 1597-1769.
1 liasse

VII. PIÈCES À CARACTÈRE PRIVÉ PROVENANT DE MEMBRES DU
CHAPITRE

- 860 Correspondance diplomatique. 1667-1681.
1 liasse
- 861 " Descriptio XIV. urbis Romae Regionum [...] Martinelli Romani ",
Description de la ville de Rome par quartier de Martinello Romano.
3 juin 1709.
1 liasse
- 862 " De origine ordinis Carmelitarum ", Mémoire sur l'origine de l'ordre
des Carmélites adressé au cardinal Giulio Rospigliosi, collaborateur
du pape Urbain VIII. [Entre 1623 et 1644].
1 pièce
- 863 Dossier concernant le vicaire apostolique de Hollande Philippe
Rovenius, suspecté de sympathies jansénistes, et la mission jésuite
dans les Provinces-Unies. 1624-1671.
1 liasse
- 864 " Extrait du stock registre in folio liez en couverture de cuire de
veau jeune commençant l'an 1602, qui a ci devant appartenu a
feu le sieur Renier de Xhenceval, reposant actuellement ens mains
du Reverend sieur Melchior Guillaume Conincx prestre, fils de feu
Monsieur Guillaume Francois Conincx vivant procureur de la
venerable cour de Liege, et de la demoiselle Marie Cath. Alberte
Delle Bouille conjoints, dont le titre est tel que s'ensuit : Stock a
Renier de Xhenceval citain de Liege ". 1614.
1 pièce
- 865 " Extrait du manuel premier in-folio liez en couverture de velin
blanc commençant en l'an 1602, qui a ci-devant appartenu à feu le
Sieur Renier de Xhenceval, citoyen de Liège, reposant actuellement
ens mains du Reverend Sieur Melchior Guillaume Conincx prestre,
fils de feu Monsieur Guillaume Francois Conincx vivant procureur
de la venerable Cour de Liège et de la Demoiselle Marie Cath.
Alberte Delle Bouille conjoints, dont le titre est tel que s'ensuit ".
1626.
1 pièce
- 866 Dossier concernant le comte Joseph de Grâce à Hollogne-aux-
Pierres. 1636-1653.
1 liasse